

# Kit Municipal **ESS** 2026

Développer l'**économie de la transition**  
**juste** dans les territoires

Version de travail présentée au Salon des Maires  
et des Collectivités Locales 2025

*novembre 2025*



Une initiative du **rtes**

# Sommaire

## Fiches introductives

1

Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

2

Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'ESS ?

3

L'ESS au cœur des compétences du bloc communal

4

Les premiers pas de l'élu.e en charge de l'ESS

## Fiches leviers

5

Connaître, faire connaître et mobiliser les acteurs de mon territoire

8

Commande publique responsable

10

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

12

Modes de contractualisation entre collectivités et acteurs de l'ESS

14

L'accès au foncier des acteurs de l'ESS

18

Utilité sociale, impact social et évaluation des politiques publiques d'ESS

19

Animer son territoire

21

Finance solidaire & monnaies locales complémentaires

24

La transversalité des politiques d'ESS

26

Faire vivre la participation et la co-construction

28

Synthèse des ressources mobilisables par les collectivités

## Fiches thématiques

6

ESS & revitalisation des centres-villes

7

ESS & politique de la ville

9

Agriculture et alimentation durables & ESS

11

ESS & accès à une mobilité durable

13

ESS & culture

15

ESS, petite enfance & famille

16

ESS & transition énergétique

17

ESS & numérique

20

ESS & ruralité(s)

22

ESS & jeunesse et sports

23

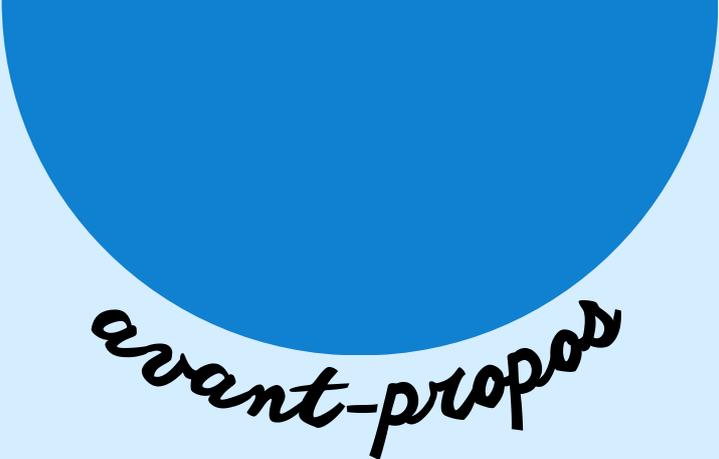
ESS, gestion des déchets & économie circulaire

25

Bien vieillir, bien mourir avec l'ESS

27

Habitat & ESS



avant-propos

# Pour inscrire l'**ESS** au cœur des politiques publiques communales et intercommunales

Proposer plus de repas bio et avec des produits locaux dans les cantines, réduire le gaspillage alimentaire, repenser la mobilité en proposant des plateformes de mobilité partagées et mixtes (vélo, covoiturage,...), renforcer l'autonomie énergétique à l'échelle d'une ville ou d'un territoire, avoir un service funéraire de qualité, impulser un habitat social innovant, créer des places en crèches ou des activités de centres de loisirs... autant de services qui doivent s'organiser sur un territoire et pour lesquels la collectivité a un rôle à jouer et des choix à faire : service marchand rendu par une entreprise classique, mise en régie et gestion directe par la collectivité, service rendu par une association, par un collectif, participation à une société coopérative... Mille façons, mille organisations existent pour rendre ces services. Ces choix ne sont pas neutres. Faire le choix de l'économie sociale et solidaire (ESS) permet d'accélérer la transition écologique, d'aller vers plus de justice sociale, d'améliorer le service public, et de permettre à la valeur ajoutée produite de dynamiser le territoire. L'ESS, c'est l'économie la plus pertinente pour engager son territoire dans la transition.

Créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et d'implication citoyenne, par ses statuts et principes, par ses pratiques et ses acteurs, **l'ESS apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des territoires.**

**Dans un contexte d'urgence climatique, écologique, sociale et démocratique**, cette économie de la proximité et de la transition juste doit à présent se développer pleinement dans nos territoires.

**Les élu.e.s municipaux et communautaires ont un rôle majeur à jouer** pour soutenir ce développement, de par les compétences du bloc communal, leurs capacités d'animation des acteurs locaux et leurs liens

avec les citoyen.ne.s. Pour de plus en plus d'élu.e.s, **l'ESS constitue un modèle économique d'avenir agissant pour la transition** et la résilience des territoires.

**La question reste souvent de savoir comment faire ?**

**C'est l'objet de ce kit MunicipalESS 2026.** Une première version de ce kit a été réalisée en 2020.

Ce kit, ainsi que le *kit RégionalESS* et le *kit Départements & ESS* (2022) et l'ensemble de leurs fiches pratiques sont par ailleurs sur le site du RTES.

fiche n°1  
avec le soutien de 

# Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Loin des images et des effets de mode, l'Économie sociale et solidaire (ESS) est une réalité présente dans les territoires. Elle est une **économie de proximité**, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales.

L'ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée.

L'ESS regroupe un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées :

- **coopératives**,
- **associations**,
- **mutuelles**,
- **fondations**,
- ainsi que **certaines sociétés commerciales**.

Sa **diversité** en fait sa richesse, mais la rend aussi parfois difficile à appréhender : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médico-social et social, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture.

S'appuyant sur un **fort ancrage territorial** (elles sont en premier lieu des groupements de personnes), elles jouent un rôle majeur en milieu urbain comme en milieu rural, dans le développement de services à la population, la création d'emplois non délocalisables et la contribution à la qualité de vie dans les territoires.

## L'ESS en quelques chiffres :

**2,7** millions de salarié.e.s

**10,6 %** du total de l'emploi salarié

**13,7 %** du total des emplois privés

**152 979** entreprises

**207 894** établissements employeurs

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après Insee Flores 2021, cité dans le Rapport de la Cour des comptes 2025

... sans oublier **13** millions de bénévoles



La **Loi sur l'ESS de juillet 2014** définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 :

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
3. une gestion conforme aux principes suivants :
  - a. les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
  - b. les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

Article 1 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

## Un modèle économique reposant sur une hybridation des ressources

Le modèle économique des entreprises de l'ESS est variable selon les entreprises et le domaine d'activité : certaines des entreprises sont 100% marchandes, d'autres s'appuient sur des ressources non marchandes voire non monétaires, publiques et privées. Elles partagent toutes le **principe de non lucrativité ou de lucrativité limitée**.

La majorité des structures de l'ESS, et notamment sa composante principale, les associations, mobilisent des ressources diverses (ventes de produits ou de services, subventions publiques pour les missions d'intérêt général qu'elles assurent, recettes d'activités, cotisations, dons, mécénat de compétence,...), sans oublier les contributions volontaires en nature (bénévolat, prêt de locaux et matériel).

## Une économie à l'histoire ancienne qui innove pour répondre aux enjeux actuels

Si l'économie sociale et solidaire a des racines anciennes (le terme d'économie sociale et les premières associations ouvrières, coopératives et sociétés de secours mutuel remontent à la première moitié du XIXème siècle), ses modes de faire, ses principes d'actions et sa capacité d'innovation en font un **acteur en capacité de répondre aux enjeux actuels**. Recyclage et réemploi, circuits courts, énergies renouvelables,... sont quelques unes des **innovations portées par les acteurs de l'ESS**.

L'ESS apporte également des réponses aux évolutions du travail et de l'emploi, en s'appuyant notamment sur l'innovation sociale, la coopération et la mutualisation :

- coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) permettant aux agriculteurs de développer leur activité dans l'après-guerre,
- coopératives d'activités et d'emplois permettant de sécuriser la création d'activités,
- espaces de coworking ou tiers-lieux accompagnant le développement du télétravail et de nouvelles formes de travail,
- groupements d'employeurs permettant de mutualiser des emplois entre plusieurs structures,
- entreprises à but d'emploi de l'expérimentation Territoires Zéro chômeur longue durée développant de nouvelles activités sur un territoire à partir des compétences de personnes au chômage...

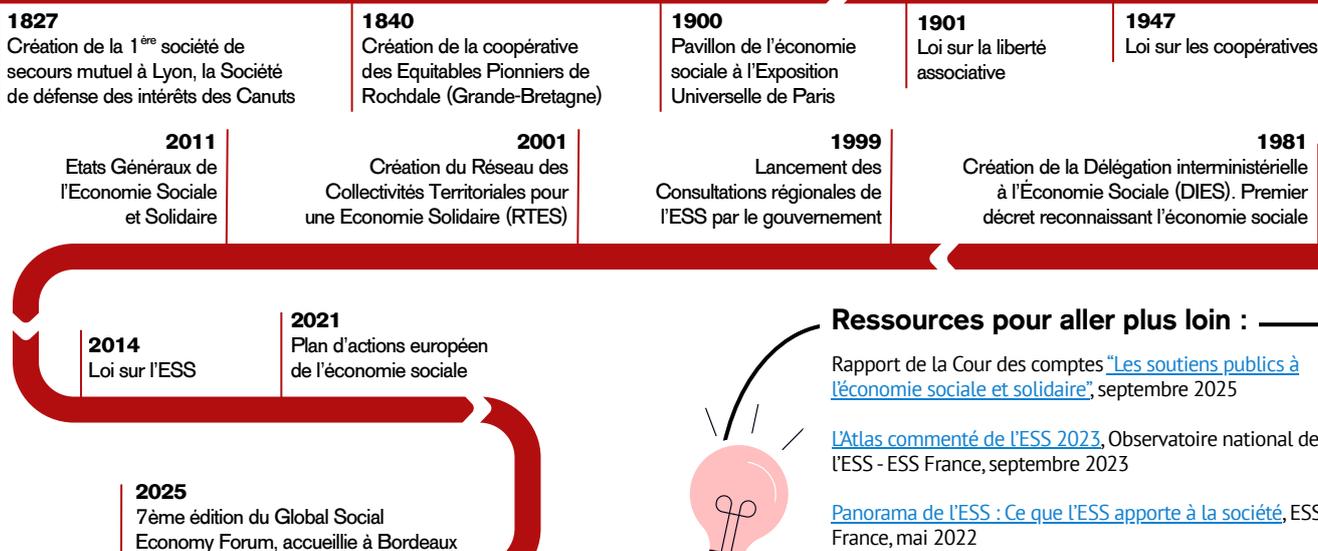
## Une économie de la transition juste dans les territoires

L'économie sociale et solidaire est plus largement une actrice de la transition juste des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen, et les générations futures.

## Une économie participant à l'intérêt général

Par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, l'économie sociale et solidaire croise ainsi la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités. La mise en place d'une politique publique de soutien à l'économie sociale et solidaire permet de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires.

## L'ESS en 12 dates :



### Ressources pour aller plus loin :

Rapport de la Cour des comptes "[Les soutiens publics à l'économie sociale et solidaire](#)", septembre 2025

[L'Atlas commenté de l'ESS 2023](#), Observatoire national de l'ESS - ESS France, septembre 2023

[Panorama de l'ESS : Ce que l'ESS apporte à la société](#), ESS France, mai 2022

[Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire \(ESS\) ?](#), site internet du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

fiche n°2  
avec le soutien de 

# Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ?

## Extrait de la déclaration commune des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013

« L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, favorise une démocratie participative active... Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'Etat, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires. »



## Pour soutenir la création d'emplois durables et d'entreprises non délocalisables

L'économie sociale et solidaire contribue à un développement « inclusif » qui crée des emplois non délocalisables. Certaines entreprises contribuent également à l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi.

L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées.

+3,9 %

d'emplois de l'ESS en milieu rural entre 2018 et 2021

+10 301

emplois dans l'ESS sur un an en 2024

Source : Analyse *"Chiffres clés de l'ESS dans les territoires ruraux"* d'après INSEE-FLORES 2021 et INSEE-BTS 2021, Avise, RTEs, mai 2025 et *Conjoncture de l'emploi dans l'ESS à la fin du second semestre 2024*, ESS France

## Pour développer l'attractivité, et surtout l'habitabilité, des territoires

Au-delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitant.e.s. Associations d'aide à domicile ou de petite enfance, proposant des services accessibles à toutes et tous, associations culturelles et sportives, plateformes solidaires de mobilité... Elles contribuent à la qualité de vie et sont un élément essentiel de l'image du territoire. L'ESS contribue à l'émancipation de chacun.e, que ce soit par ses acteurs de l'éducation populaire ou de la culture par exemple.



*L'ESS est essentielle pour nos territoires ruraux. Nous travaillons par exemple à transformer notre cantine scolaire avec des produits locaux et à établir un plan alimentaire territorial. L'ESS redonne du sens à notre consommation et à notre entrepreneuriat local. Il est crucial que les élu.e.s intègrent l'économie sociale et solidaire dans leurs projets de territoire.*

**Fabrice Dalongeville**

Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Oise et maire de la commune de Auger-Saint-Vincent

## Pour favoriser la **transition écologique** et **l'innovation** dans les territoires

L'une des dimensions souvent méconnues de l'économie sociale et solidaire est **sa capacité d'innovation économique et sociale associant les habitant.e.s** : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance,...

L'économie sociale et solidaire défriche de nouveaux modes de faire et **participe activement à la transition écologique** dans les territoires.

Elle a été pionnière des filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques,...), dans les modes de production et de distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts,...), dans les questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable,...).

Les modes de faire de l'ESS, basés sur la coopération, la capacité d'adaptation, la coproduction de réponses aux besoins avec les habitants eux-mêmes, **l'attachement à l'intérêt général**, peuvent inspirer les **modes de faire de la collectivité, avec qui elle partage souvent des métiers proches**.

## Pour assurer une **cohésion sociale et territoriale**

Mobilité accessible et durable, services de proximité, activités associatives et culturelles, développement économique local..., l'économie sociale et solidaire contribue, à travers ses activités, au lien social et à la cohésion territoriale. Elle croise les enjeux des politiques publiques menées par les collectivités locales : politique de la ville, sociale, économique, culturelle, d'aménagement,...

En territoire rural comme urbain, l'ESS favorise le « vivre ensemble » et la **lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination**.

De nombreuses communes et intercommunalités soutiennent des **projets de production d'énergies renouvelables participatifs et citoyen.ne.s, en milieu rural comme urbain**.

Associant collectivités, entreprises, habitant.e.s et acteurs de la finance solidaire, ces projets permettent à chacun de participer à la transition énergétique et à la résilience locale.



*En tant qu'élu.e, faire le choix de l'économie sociale et solidaire, c'est choisir une transition juste dans nos territoires, c'est prendre soin des personnes, prendre soin de la vie de nos territoires, de leur vitalité, redonner du pouvoir d'agir à nos territoires et aux habitants et aux habitantes de nos quartiers et de nos communes, c'est bousculer une économie classique.*

**Mahel Coppey**  
Vice-présidente de Nantes Métropole, présidente du RTES

## Pour contribuer à la **relocalisation** et à la **réindustrialisation**



*Que ce soit pour favoriser l'emploi, l'attractivité, ou la décarbonation du territoire, l'ESS fait l'objet d'un engouement par sa capacité à déployer des solutions concrètes (chantiers d'insertion, coopératives de production, centres de recyclages...).*

**Sébastien Martin**  
Président d'Intercommunalités de France, président du Grand Châlon, dans l'étude "Réindustrialisation l'ESS comme levier de croissance", juillet 2024

## Ressources pour aller plus loin :

[Les Points de Repère ESS du RTES](#)

Dossier "[Economie sociale et solidaire](#)" de la Gazette des communes

Ouvrage "[Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire](#)"; juin 2024

Rapport de la Cour des comptes "[Les soutiens publics à l'économie sociale et solidaire](#)"; septembre 2025

Etude Banque de Territoires et Intercommunalités de France "[Réindustrialisation-l'ESS comme levier de croissance](#)"; juillet 2024

Tribune des collectivités "[L'ESS, un cap pour une transition juste dans nos territoires](#)" à l'initiative du RTES, juin 2023

Panorama "[Ce que l'Économie Sociale et Solidaire apporte à la société](#)"; ESS France, mai 2022

*fiche n°3*

## L'économie sociale et solidaire au cœur des compétences du bloc communal



Tous les niveaux de collectivités sont concernés par le soutien à l'économie sociale et solidaire, dont les domaines d'action croisent toutes les politiques publiques. La commande publique responsable est également un levier actionnable par toutes les collectivités.

La **loi NOTRe du 7 août 2015** précise cependant plusieurs points :

- Les **communes** restent le seul niveau de collectivité à conserver la **clause générale de compétence**, soit une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de ses attributions. Les communes et les EPCI ont une capacité d'initiative exclusive en matière d'**aides à l'immobilier d'entreprise** ; les métropoles peuvent soutenir la **création ou la reprise d'entreprises**. Les communes et intercommunalités peuvent passer des **conventions** avec les régions pour attribuer d'autres types d'aides économiques.
- Les **conseils départementaux**, du fait de leurs compétences autour des **solidarités humaines et territoriales**, sont un partenaire important des acteurs de l'ESS dans ce domaine qui conjugue l'économie, le social, l'intérêt général et le développement territorial. Au-delà du soutien direct aux acteurs de l'ESS sur le volet non économique, les conseils départementaux ont un rôle important d'appui aux territoires.

Retrouvez les kits **RégionalESS** et **Départements & ESS** ainsi que l'ensemble de leurs fiches pratiques [sur le site du RTES](#).

Ils peuvent également se voir déléguer des compétences de la part des communes et des EPCI depuis la loi 3DS, par exemple en matière d'immobilier d'entreprise.

- Les **conseils régionaux** élaborent un **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** (SRDEII), qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, et au développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des **conférences régionales de l'économie sociale et solidaire**.

Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le SRDEII.

La mise en œuvre d'une politique de soutien à l'ESS peut donc se faire à l'échelle régionale (obligatoire), à l'échelle départementale, à l'échelle intercommunale et à l'échelle de la commune. Cette politique peut se formaliser par l'adoption d'un schéma, d'un plan de développement, par des orientations,...



### Deux caractéristiques des politiques d'ESS :

- une **politique co-construite** avec les acteurs du territoire (têtes de réseaux de l'ESS, acteurs de l'ESS, habitant.e.s...).
- une **politique transversale**, car elle concerne toutes les politiques publiques thématiques. Une sensibilisation de l'ensemble des élu.e.s et services à l'ESS est importante, des méthodes de travail permettant le travail en transversalité peuvent être mises en œuvre.

### L'importance d'avoir **un.e élu.e référente** à l'ESS

L'expérience des collectivités du RTES montre qu'il est important d'avoir au sein de l'exécutif un.e adjoint.e ou vice-président.e dont la délégation fait explicitement référence à l'ESS, et des services ayant une compétence ESS identifiée.

**La visibilité de l'ESS dans l'organigramme technique et politique est une dimension importante, à l'interne comme à l'externe de la collectivité.**

**Les acteurs de l'ESS peuvent contribuer à l'ensemble des politiques mises en place par le bloc communal, et celui-ci dispose de nombreuses possibilités pour accompagner les acteurs de l'ESS, que ce soit au niveau des communes ou de leurs groupements. Le schéma ci-contre illustre les principales compétences du bloc communal et le lien possible avec l'ESS.**

# L'ESS au cœur des compétences du bloc communal

## Action sociale et santé

Soutien aux structures d'accueil de personnes handicapées, appel aux entreprises adaptées du territoire, développement de la silver économie solidaire, soutien à des SCIC de santé,...



## Transports et mobilités

Soutien à l'autopartage et au covoiturage, aide à la création de plateformes solidaires de mobilité, soutien aux ateliers vélo, utilisation de matériaux écologiques pour les routes,...



## Culture, éducation populaire, jeunesse et sport

Soutien aux initiatives culturelles locales, soutien aux associations, appui aux démarches collectives et aux lieux mutualisés,...



## Développement économique et touristique

Revitalisation des commerces de proximité par l'ESS et par les monnaies locales, soutien à la création de coopératives, animation de démarches de coopération économique territoriale, tourisme solidaire mobilisant les habitants,...



## Numérique

Soutien aux associations luttant contre la fracture numérique, utilisation de logiciels libres, aide à la création de fablabs,...



## Enseignement, petite enfance et activités extrascolaires

Restauration scolaire bio, locale et équitable, soutien aux crèches associatives, aux associations culturelles et sportives,...



## Politique de la ville

Intégration de l'ESS dans les contrats de ville, organisation de formations croisées pour les services politiques de la ville et ESS,...



## Emploi et insertion professionnelle

Partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, clauses sociales dans l'ensemble des marchés publics, expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée,...



## Agriculture et alimentation

Approvisionnement bio et local de la restauration collective, intégration des structures de l'ESS dans les Projets Alimentaires Territoriaux, soutien à la création de structures de transformation territorialisée en lien avec l'ESS,...



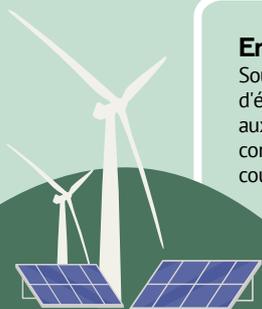
## Collecte, gestion et valorisation des déchets

Accompagnement de ressourceries, objectifs de valorisation des déchets dans les marchés publics, achats auprès d'acteurs de l'ESS de produits de seconde main,...



## Environnement et énergie

Soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable, soutien aux initiatives de maîtrise de consommation d'énergie, circuits courts alimentaires locaux,...



## Viellissement et séniors

Approche transversale du vieillissement, lien avec les EHPAD, entretien des cimetières, soutien aux acteurs coopératifs du funéraire,...



## Accueil des gens du voyage

Soutien à des démarches d'auto-construction de logements, soutien à la création d'activités économiques,...



## Logement et cadre de vie

Soutien à l'habitat participatif et à l'auto-construction, développement des Organismes Fonciers Solidaires, marchés réservés pour des associations de médiation sociale et d'entretien du cadre de vie,...

## fiche n°5

## Connaître, faire connaître et mobiliser les acteurs de mon territoire

La connaissance des acteurs du territoire est un préalable important à l'action. La diversité des acteurs peut rendre leur identification difficile. Comment connaître et mobiliser les acteurs de mon territoire pour les associer à l'élaboration et au suivi des actions de la collectivité ? La collectivité a également un rôle important à jouer pour faire connaître les acteurs de son territoire, auprès des autres acteurs économiques et du grand public.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



### S'appuyer sur les réseaux pour repérer les acteurs de mon territoire

Les **Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire** (CRESS), portent et animent un Observatoire de l'ESS et ont en général un réseau d'animateurs territoriaux qui peut aider à l'identification d'acteurs ou de dynamiques d'acteurs.

Le **Mouvement associatif**, qui représente les associations et regroupe plus de 46 fédérations ou unions associatives nationales.

Les **réseaux locaux d'acteurs** : de l'ESS, de l'environnement, du commerce équitable, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique (tels que les délégations régionales du Coorace), les Centres sociaux, les Maisons des Associations,...

Plusieurs villes mettent en place en début de mandat des **diagnostics partagés** avec les acteurs de l'ESS, sous forme d'ateliers territoriaux ou thématiques, qui nourrissent leur plan de développement de l'ESS.



La **Ville de Villeurbanne** anime le réseau associatif via un wiki géré par la direction vie associative de la mairie qui recense les événements, actualités et partage les annonces de plus de 400 associations : [www.wikilleurbanne.fr](http://www.wikilleurbanne.fr)



### Impulser un diagnostic territorial partagé

Il s'agit d'identifier les acteurs de l'ESS, leurs projets et leurs expertises, de créer du lien avec ceux de l'économie classique, mais aussi d'établir collectivement les forces, faiblesses, et besoins du territoire et d'imaginer les moyens d'y répondre. Les CRESS peuvent réaliser des **diagnostics partagés de l'ESS**.

Une **cartographie interactive** peut être un support d'animation et de visualisation de ce travail de diagnostic. Le pôle de développement de l'ESS du **Pays de Brest** a par exemple élaboré un diagnostic de l'ESS à l'occasion de la fusion de deux communautés de communes.

### Le diagnostic ESS du PNR Médoc et de la CRESS Nouvelle-Aquitaine

En 2021, le **Parc Naturel Régional (PNR) Médoc** a initié une démarche de diagnostic en s'appuyant sur la CRESS Nouvelle-Aquitaine dont l'une des missions définie par la loi ESS de 2014 est d'analyser et mettre à disposition les données économiques et sociales relatives à l'ESS. Le diagnostic s'est étalé sur 9 mois, avec deux séminaires d'intelligence collective, 14 structures rencontrées en entretien individuel et l'administration d'un questionnaire qui ont permis d'alimenter les préconisations de pistes d'actions.





## Organiser des événements de sensibilisation

Forums, rencontres, petits déjeuners de l'ESS..., autant d'événements possibles à organiser avec les acteurs locaux de l'ESS afin d'initier des coopérations et de les faire connaître auprès d'un public plus large. Il peut s'agir de contribuer à l'organisation d'événements dédiés à l'ESS, notamment dans le cadre du **Mois de l'ESS**, mais aussi de favoriser la participation d'acteurs de l'ESS à des événements plus larges (forums de l'emploi, salons de la création d'entreprise,...).

## Le Mois de l'ESS

Chaque année en novembre depuis 2007, le Mois de l'ESS permet de mettre en lumière les savoir-faire et activités des acteurs de l'ESS, et de présenter et faire connaître l'économie sociale et solidaire au plus grand nombre. Le Mois de l'ESS est animé dans chaque région par les CRESS et coordonné au niveau national par la Chambre Française de l'ESS, ESS France. De nombreuses collectivités sont partenaires du Mois de l'ESS, et organisent ou soutiennent des événements durant ce mois, que le RTES répertorie sur son site : remise des Trophées Parisiens par la **Ville de Paris**, club ESS du **Grand Reims**, Festival des Alternatives à **Pantin**...



## Lancer des appels à projets, appels à initiatives, appels à manifestations d'intérêts

Occasions de repérer les acteurs et porteurs de projets et d'innovations de son territoire sur une thématique, ces appels à projets, s'ils sont suffisamment **ouverts** pour respecter l'initiative des acteurs et ne pas freiner leurs innovations, sont généralement le point de départ de partenariats sur la durée. Ils peuvent également être conçus de façon à favoriser les coopérations entre structures.

## L'appel à projets ESS de Plaine Commune (93)

**Plaine Commune** organise chaque année un appel à projets ESS (dont une partie du budget est abondé par le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés). Il distingue trois catégories de projets : le démarrage de nouvelles activités, la consolidation ou développement, et les projets de coopération ou mutualisation entre plusieurs structures. Cet appel à projets est aussi un précieux outil de veille des projets d'ESS du territoire, qui se font ainsi connaître des membres du jury de l'AAP (élus des communes, financeurs et DLA).



## Impulser ou accompagner des dynamiques locales d'acteurs

La collectivité peut soutenir des démarches territoriales de coopération entre acteurs, en organisant régulièrement des espaces d'échanges entre acteurs, en aidant à la création de Pôles Territoriaux de Coopération Economique, ou encore de tiers-lieux. Elle peut également impulser des labels ou marques de territoire.



## Communiquer et informer sur les acteurs de l'ESS et les actions mises en œuvre

Dans le **journal/magazine municipal** et sur le **site internet** et réseaux sociaux de la collectivité, afin de faire connaître les acteurs locaux et valoriser les politiques.



La **Ville de Lille** a consacré un dossier à l'ESS dans son magazine municipal en janvier 2022, occasion de mettre en lumière des acteurs du territoire, et de présenter les principaux axes de sa stratégie ESS pour 2021-2026.

## Le label Engagé à Lyon (69)

Créé en 2010, "Engagé à Lyon" est une démarche impulsée par la **Ville de Lyon** de valorisation des entreprises et structures qui ont comme activité principale la vente de biens ou de services dans une logique de consommation responsable sur le territoire. Environ 240 entreprises aujourd'hui, s'adressant aux lyonnais.es, aux touristes, aux entreprises, répondent aux exigences du référentiel propre au label. De nombreuses actions de visibilité de ces entreprises (panneaux d'affichage municipaux par exemple), d'événements de promotion de consommation responsable, de visites d'entreprises, rencontres thématiques, sont organisées ou accompagnées par la Ville.



La **Métropole de Grenoble** a organisé un **voyage de presse ESS** à destination de la presse nationale spécialisée et de la presse locale.



## fiche n°6

# Économie sociale et solidaire & revitalisation des centres-villes

Vacance commerciale préoccupante, concurrence du e-commerce et des zones commerciales en périphérie, mais aussi paupérisation, déclin démographique et dégradation du parc de logements anciens..., le constat d'une dévitalisation des cœurs de villes intermédiaires et des centres-bourgs en territoires ruraux est aujourd'hui largement partagé, même s'il recouvre des réalités multiples.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont des partenaires particulièrement importants pour permettre la redynamisation durable des centres-villes et peuvent contribuer à la réussite de programmes tels qu' « Action Cœur de ville » ou encore « Petites Villes de Demain ».

## Plusieurs leviers d'actions possibles :



### Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs du territoire

Les stratégies de revitalisation des centres-villes reposent sur le développement de coopérations entre les acteurs du territoire (commerçants, chambres consulaires, collectivités, acteurs culturels, acteurs de l'ESS, citoyen.ne.s...) dans le cadre d'une **gouvernance locale partagée**.

En **France**, le chiffre d'affaires du commerce se réalise aujourd'hui à **62% en périphérie, 25% en centre-ville** et **13% dans les quartiers péri-centraux**.

En **Allemagne**, où la réglementation est protectrice des petits commerces, **les proportions respectives sont de 33% chacune**.

Source : Étude « Villes petites et moyennes, évolutions et stratégies d'action », Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts - 2019



### Faire appel aux acteurs de l'ESS pour valoriser les atouts des centres-villes

Les acteurs de l'ESS développent des initiatives, notamment autour d'**espaces multifonctionnels** ou d'**animations culturelles**, qui **associent les habitant.e.s** et favorisent l'inscription dans le territoire.

Ces initiatives viennent **renforcer la fonction socialisante** des centres-villes, primordiale pour en assurer l'avenir et éviter qu'ils ne se limitent à leur seule fonction commerciale, au risque de voir migrer les boutiques en zones commerciales périphériques.

Ces initiatives permettent également de préserver et **valoriser le patrimoine** existant au service des habitant.e.s, et de maintenir ou créer des activités et des emplois dans des zones marquées par un manque d'intérêt des investisseurs privés classiques.

### Une guinguette pour relancer la fréquentation du centre-bourg

Suite au constat d'une population vieillissante et d'un centre-bourg délaissé, la **commune d'Ernée** (53) a mobilisé ses citoyen.ne.s pour co-construire un projet de lieu de convivialité. Après 9 mois de co-construction, un projet de guinguette a été défini. Cinq vendredis soirs d'été, le centre-bourg d'Ernée accueille une programmation musicale ainsi qu'une proposition de bar/restauration dont la gestion est confiée à une association différente chaque semaine. L'événement créé en 2022 est attendu et a relancé la fréquentation du centre-bourg.





## S'associer aux acteurs de l'ESS pour des opérations foncières

Le coût élevé du foncier constitue souvent un frein à l'installation d'activités commerciales. Les collectivités peuvent agir directement (rachat, droit de préemption...) et/ou en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS, qui proposent des **outils financiers** pour aider des porteurs de projets à résoudre des problématiques liées à la maîtrise foncière (achat d'un local, programme de travaux, maîtrise du loyer). C'est notamment le cas de la foncière solidaire **Villages Vivants** qui peut accompagner les collectivités et les porteurs de projets ou directement acheter, rénover et louer des locaux vides avec un loyer progressif.



## Une conciergerie solidaire en SCIC

La Conciergerie Solidaire d'Alsace est née de la volonté d'acteurs de l'ESS de développer une activité de conciergerie comme vecteur d'insertion durable. Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Ampère est la 1<sup>ère</sup> conciergerie solidaire créée à Strasbourg, dans un quartier enclavé de 1 200 habitant.e.s. Classé en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), isolé après la fermeture des commerces et des services entre 2017 et 2019, le quartier manquait cruellement d'une offre de services satisfaisante. L'implantation de la conciergerie, espace ouvert, central et fédérateur, propose de nouveaux services gratuits ou payants, et contribue au développement du lien social, tout en créant une nouvelle dynamique de quartier.



## La boutique éphémère ACEASCOP de Loudun (86)

La **Ville de Loudun** développe une opération « Ma boutique éphémère ». Elle mobilise des propriétaires de locaux vacants en centre-ville puis se porte locataire. Elle prend ensuite en charge la moitié du loyer et sous-loue le local à des porteurs de projets. Dans ce cadre, des artisans et commerçants membres de la coopérative d'activités et d'emplois (CAE) ACEASCOP ont créé une enseigne commune « Créateurs & Co ». Cette boutique éphémère leur a permis de tester sur six mois la commercialisation de leurs produits et d'assurer un linéaire commercial sans discontinuité en centre-ville.



## Renforcer la mixité fonctionnelle des centres-villes par les nouvelles formes d'habitat

La **restauration de logements anciens dégradés** permet de renforcer la mixité fonctionnelle des centres-villes. Les collectivités territoriales peuvent là aussi s'appuyer sur l'expertise d'acteurs de l'ESS, tels que l'association **Habitats des Possibles**. Cette association accompagne les communes ou les groupes d'habitant.e.s désirant monter des projets d'habitat partagé à destination de personnes âgées en milieu rural. Ces habitats partagés participent aux démarches de revitalisation et favorisent l'implication bénévole des habitant.e.s dans des activités utiles au territoire.



## Rues du Développement Durable à Saint-Etienne (42)

L'association Rues du Développement Durable a été fondée en 2009 afin de favoriser l'implantation, dans un quartier du centre-ville de Saint-Etienne, d'activités s'inscrivant dans une démarche de développement durable. L'association gère et occupe un local partagé et se porte acquéreur de locaux vacants dans le quartier Crêt de Roc par une société d'investissement solidaire ou par le portage locatif.



## Ressources pour aller plus loin :

[Recommandations pour redynamiser le commerce des centres-villes et OPV](#), rapport remis au Ministre en novembre 2025

Lettre papier n°33 du RTES ["L'ESS, une réponse pour revitaliser les centres-villes, et son dossier complémentaire en ligne"](#), novembre 2019

Conférence en ligne ["L'ESS, un atout pour la revitalisation des commerces de territoires ruraux"](#) du 8 octobre 2019

[Fiche communication](#) et [fiche technique](#) du Département d'Ille-et-Vilaine sur la revitalisation commerciale en milieu rural, 2018



## fiche n°7

# Économie sociale et solidaire & politique de la ville

Facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et d'implication citoyenne, l'économie sociale et solidaire (ESS) apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des territoires. Elle favorise l'accès à l'emploi, apporte un cadre sécurisant et collectif pour entreprendre, expérimenter une activité ou encore formaliser des activités informelles. En travaillant sur la dynamisation des quartiers et sur leur désenclavement, les initiatives d'ESS contribuent à améliorer l'image des quartiers : tiers-lieux, épicerie associative, ateliers et bureaux partagés, etc.

S'appuyer sur l'ESS dans les contrats de ville est un bon moyen de répondre aux enjeux économiques, sociaux et démocratiques des quartiers.

## L'ESS, une économie présente dans les quartiers politiques de la ville

L'ESS y représente **17 % de l'ensemble des emplois** (contre 10,4 % sur toute la France) et **27 % des emplois de l'économie privée** (contre 13,9% dans la France entière).

Source : Étude ANCT et ESS France « *Les entreprises de l'ESS dans les quartiers "politiques de la ville"* », février 2018

Avec un **poids prépondérant des associations** mais une tendance au **développement de coopératives**, l'ESS y est surtout présente dans les domaines de l'**action sociale** et le secteur des **sports et loisirs**.

## L'ESS contribue aux objectifs de la politique de la ville

En initiant des **actions territorialisées** qui s'appuient sur le **pouvoir d'agir des habitant.e.s** et participent de la cohésion sociale, l'ESS, contribue directement à certains objectifs de la politique de la ville, tels que :

- garantir aux habitant.e.s **l'égalité réelle** d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics ;
- agir pour le **développement économique**, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi ;
- favoriser la **mixité** fonctionnelle, urbaine et sociale des quartiers ;
- promouvoir le **développement équilibré** des territoires et la ville durable.

## Plusieurs leviers d'actions possibles :



### Identifier et valoriser les acteurs de l'ESS du territoire

Préalable important à l'action, les collectivités peuvent s'appuyer sur les CRESS qui gèrent les observatoires régionaux de l'ESS mais aussi sur les centres ressources politique de la ville, pour **identifier les acteurs ESS implantés dans les quartiers de la politique de la ville**. La réalisation de diagnostic partagé mais aussi les appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt peuvent également permettre de repérer ces acteurs. La collectivité peut aider à mieux faire connaître les acteurs de l'ESS, auprès des habitants et des autres acteurs économiques et sociaux.



## Soutenir les initiatives et s'appuyer sur les savoir-faire des habitant.e.s

Les initiatives des habitant.e.s, individuelles ou collectives, sont des **gisements de projets importants**, et qui nécessitent un **accompagnement « sur mesure »** notamment pour qu'elles trouvent leur modèle socio-économique. De nombreuses structures de l'ESS proposent des **programmes d'accompagnement à la création de projets d'utilité sociale**, pour accompagner le passage de l'idée au projet, le formaliser et le sécuriser dans la durée. Les collectivités peuvent aussi inscrire l'enjeu des **pratiques informelles et de leur formalisation**, via l'écosystème de l'ESS, **dans les contrats de ville** et dans les opérations de **renouvellement urbain**.

## Coop'Manau à Roubaix (59)

Durant l'épidémie de la Covid, des habitantes du quartier de l'Alma à Roubaix ont confectionné bénévolement 3000 masques pour les hôpitaux du Nord. Le centre social Alma a alors imaginé un projet permettant aux habitants des QPV éloignés de l'emploi de mettre leurs compétences au service des besoins du territoire et de les remobiliser ainsi vers le marché du travail : le projet Coop'Manau, né en 2020 et soutenu par la **Ville de Roubaix**, propose un service restauration, un service traiteur événementiel, un atelier de confection textile, un atelier de confection de meubles et objets à partir de revalorisation de matériaux et des services de conciergerie.



## Programme « Quartiers productifs » de Toulouse Métropole

**Toulouse Métropole** a inscrit l'ESS dans son contrat de ville et plus spécifiquement dans le programme « Quartiers productifs ». Dans ce cadre, la Métropole soutient l'implantation et le fonctionnement de 3 tiers-lieux implantés dans les quartiers. L'objectif visé est de soutenir l'entrepreneuriat collectif, développer des activités économiques de proximité, accompagner l'implantation d'activités productives et de services et proposer des espaces de mixité, de citoyenneté et de lien social aux habitants. Ces lieux participent aussi à rendre visible l'ESS et son écosystème auprès des acteurs et habitants des QPV.



## Mettre en œuvre des modalités de financements adaptés

Comprendre la diversité des modèles socio-économiques, informer sur les financements possibles, notamment de droit commun, et privilégier les financements pluri-annuels, sont importants pour la pérennisation des projets.

À **Valenciennes Métropole**, la chargée de mission ESS participe aux **jurys du contrat de ville** et peut ainsi faire en sorte que les financements ESS de droit commun prennent le relais des financements contrat de ville.



## Favoriser l'accès au foncier des acteurs de l'ESS

Les collectivités peuvent mettre à disposition, pour un loyer modique, des bâtiments inoccupés en QPV, mobiliser et inciter les **bailleurs sociaux** à soutenir l'ESS, favoriser la coopération et la mutualisation d'espaces entre structures et impulser des dynamiques collectives. Dans le cadre de projets de renouvellement urbain, les collectivités peuvent intégrer les attentes des acteurs de l'ESS dès l'amont afin de leur réserver du foncier et/ou, le temps de ces opérations urbaines, attribuer des affectations provisoires aux acteurs de l'ESS. Les collectivités peuvent enfin s'appuyer sur les **foncières solidaires** : des acteurs de l'ESS spécialisés dans le montage de projets immobiliers solidaires, tel **Base Commune**, spécialisée dans l'aménagement des rez-de-chaussée des quartiers.

## Le Petit Lieu, une ressourcerie solidaire nantaise en QPV

A **Nantes**, l'association Le Petit Lieu a pour but de lutter contre l'isolement et la précarité économique des familles, en développant un lieu ressource avec une recyclerie solidaire dédiée à la petite enfance et des ateliers d'accompagnement à la parentalité. Le bailleur social Vilogia a facilité l'implantation de l'activité, et a proposé un bail civil d'utilité sociale (BCUS) de 6 ans. Vilogia et la fondatrice de Petit Lieu ont été accompagnés par Les Ecosolies, dans le cadre de la Fabrique à Initiatives, avec plusieurs partenaires : la Ville de Nantes, le CCAS, la Maison de l'emploi.

*Plus d'informations dans la fiche Déniché pour vous du RTES*





## Développer une commande publique responsable et outiller les acteurs ESS pour y répondre

Qu'il s'agisse de marchés de travaux, de gestion des déchets, de prestation intellectuelle..., **les collectivités disposent de nombreux leviers pour une commande publique responsable accessible à l'ESS** (voir fiche sur la commande publique responsable). **Les Régies de quartier** sont par exemple régulièrement attributaires de marchés publics réservés. La commande publique responsable est aussi un levier pour **favoriser le travail des habitant.e.s** des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2005, dans le cadre de la Charte nationale d'insertion adossée au Plan national de rénovation urbaine, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'engage à ce que les entreprises intervenant dans les opérations qu'elles financent, consacrent 5 % des heures travaillées à l'insertion professionnelle des habitants éloignés de l'emploi des quartiers prioritaires et 10 % à la gestion urbaine de proximité.



## Une SCIC pour favoriser l'embauche des habitants des QPV

À **Strasbourg**, la SCIC Relais 2D, a été créée en 2019 par les acteurs du territoire (collectivité, bailleurs, promoteurs, structures d'insertion...) pour les accompagner vers une commande publique plus durable notamment au bénéfice des personnes en difficulté d'insertion professionnelle des QPV. Plusieurs collectivités sont membres fondateurs de la SCIC : la **Ville de Strasbourg**, l'**Eurométropole de Strasbourg**, la **collectivité européenne d'Alsace** et la **Région Grand Est**.



## Aider au développement de filières économiques solidaires inscrites en partie dans le quartier

Pour cela, les collectivités peuvent :

- **Intégrer les enjeux de structuration de filières économiques** dans le contrat de ville (financement d'études de faisabilité, ateliers de coopération,...)
- Intégrer les QPV au sein de **projets territoriaux structurants** comme les projets alimentaires territoriaux (PAT),
- S'appuyer sur les **bailleurs sociaux** et **l'ANRU** pour favoriser l'implantation d'espaces dédiés : lieux d'incubation, locaux partagés, lieux de production, lieux de transformation, etc.
- Mobiliser la **commande publique**,
- Sans oublier de prendre appui sur le **savoir-faire des habitant.e.s** tout en le valorisant.



## La Maison-Phare, association d'éducation populaire et de pédagogie sociale à Dijon

Dans le cadre de sa démarche métropolitaine de transition alimentaire ProDij, **Dijon Métropole** soutient dans le quartier Fontaine d'Ouche, labellisé « Quartier fertile », La Maison-phare une association d'éducation populaire qui rassemble des espaces cultivés au sein même du quartier, une conserverie, un restaurant approvisionné par la production locale et un programme d'animations destiné à sensibiliser la population à l'alimentation saine et durable : 4 ateliers de cuisine de rue et des ateliers de maraîchage sont organisés chaque semaine.

[Plus d'informations dans la fiche Déniché pour vous du RTES](#)



## Renforcer la transversalité entre la politique de la ville, l'ESS, l'emploi et le développement économique

Des orientations politiques communes à la politique de la ville et l'ESS peuvent être facilitées par le portage des deux délégations par un.e seule et même élu.e, ou le suivi par un même service. L'**interconnaissance entre les services** en charge de la politique de la ville et de l'ESS est aussi un véritable levier pour soutenir l'ESS en QPV : échanges informels ou formalisés, structuration interne, existence d'un poste de chargé de mission politique de la ville fléché ESS. L'**approche transversale** peut également passer par la création d'appels à projets croisant ESS et politique de la ville, l'instruction commune de dossiers ou des financements croisés.

## Un comité de sélection transversal ESS et politique de la ville pour les appels à projets



A **Saintes Grandes Rives, l'Agglo**, la directrice de la Cohésion sociale chargée de la politique de la ville participe au comité de pilotage de l'ESS, qui élabore et conduit les actions ESS à mener sur le territoire en tenant compte des quartiers prioritaires, ainsi qu'au jury de l'appel à projets ESS annuel de la collectivité.



## La coopérative de territoire Le Bon Maurepas à Rennes (35)

Les coopératives de territoire sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat collectif dans une perspective d'émancipation. L'une des premières coopératives de territoire est la coopérative éphémère Le Bon Maurepas à Rennes. Elle a expérimenté sur 6 mois la création, la gestion et le fonctionnement collectif d'une entreprise de restauration traiteur. Issu de cette expérimentation, le bistrot coopératif d'insertion Pépites ! (SCIC) a ouvert en 2022.



## Ressources pour aller plus loin :

[Comprendre] ["L'ESS un atout pour la politique de la ville"](#), RTES pour l'ANCT, 2025

[Agir] ["ESS dans les QPV, quels leviers pour les collectivités locales ?"](#), RTES pour l'ANCT, 2025

RepèreESS ["Economie informelle & ESS, enjeux et leviers d'action des collectivités locales"](#), RTES, 2023

RepèreESS ["Développer l'ESS dans les quartiers politique de la ville"](#), RTES, février 2020

RepèreESS ["Politique de la ville & ESS"](#), RTES, septembre 2016

Plateforme [La Grande Equipe](#) par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

L'étude [« L'ESS : une chance pour les territoires fragiles »](#), mars 2021 par l'ANCT

## fiche n°8

# Commande publique responsable

Les achats publics peuvent être un levier de transformation sociale et territoriale. Le cadre législatif et réglementaire de la commande publique et les ambitions affichées (PNADD, loi AGECE, Egalim) sont autant de points d'appui pour une contribution renforcée de l'ESS à une économie plus responsable et solidaire. Qu'il s'agisse de marchés de travaux, de gestion des déchets, de prestation intellectuelle ou d'équipement, les collectivités disposent de nombreux leviers pour une commande publique responsable qui participe du développement des structures de l'ESS de leur territoire :



## Connaître les acteurs ESS du territoire et systématiser le sourcing

- Connaître les acteurs du territoire et leur capacité de réponse aux besoins de la collectivité, organiser des **rencontres entre acheteurs et acteurs ESS** (ESAT, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises agréées ESUS, associations,...).
- **Consulter les acteurs en amont** de la passation d'un marché public.
- S'appuyer sur les **réseaux d'acteurs** pour soutenir les structures ESS dans leur capacité de réponses aux marchés (diffusion de l'information, animation de plateformes d'achats, organisation de salons professionnels, organisation de formations, accompagnement de structures dans leurs réponses aux marchés,...).



## Utiliser les leviers du code de la commande publique pour cibler les structures de l'ESS

- **Réserver des lots ou marchés** aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés ou aux entreprises de l'ESS ;
- Intégrer des **clauses sociales et/ou environnementales** dans les conditions d'exécution et les critères d'attribution des marchés ;
- Exiger des **labels**, par exemple le label "commerce équitable" ;
- Penser aux **marchés négociés** sans mise en concurrence préalable pour les achats d'une valeur estimée inférieure à 40 000€ HT qui permettent aux collectivités de travailler au plus près des territoires ;
- **Allotir les marchés** pour favoriser la réponse de structures de l'ESS ;
- Favoriser les **réponses collectives** au travers par exemple de groupements temporaires d'entreprises (en lien avec les réseaux d'acteurs).
- Mettre en place des **plans de progrès permettant la montée en puissance sociale et environnementale des acteurs**.



## Repérage des acteurs de l'ESS

### Les CRESS ou d'autres réseaux territoriaux

d'acteurs sont des partenaires importants pour le repérage des acteurs de l'ESS et leur accompagnement :

- Animation du site **Carteco**, qui recense les structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant pour la transition écologique, et tenue d'une liste des entreprises de l'ESS par les CRESS
- Mise en relation entre acheteurs publics et fournisseurs ESS

La plateforme de l'Etat **Le Marché de l'Inclusion**, co-construite avec les réseaux de l'insertion par l'activité économique et du secteur adapté, recense les acteurs par territoire et/ou secteur d'activité : [lemarche.inclusion.gouv.fr](http://lemarche.inclusion.gouv.fr)



Les acteurs de l'ESS sont des partenaires importants pour permettre aux collectivités de **satisfaire de nombreux besoins** : alimentation biologique et équitable dans les cantines (voir fiche sur l'alimentation), énergie 100 % renouvelable et locale pour les bâtiments publics, traiteurs et réceptions, entretien des espaces verts et des cimetières, archivage numérique... autant d'exemples de marchés auxquels peuvent répondre les structures de l'ESS.

La **Métropole de Lyon**, dans le cadre d'un marché prestation traiteur, a réalisé un important travail de sourcing vers l'ESS, grâce auquel des structures de l'ESS se sont préparées pour répondre en groupement. Ce groupement a été attributaire du marché. Un plan de progrès a été mis en place avec un passage de 35% de produits bio en 2023 à 95% en 2026.

La **Ville de Saint-Herblain** a lancé un marché d'acquisition de jeux et jouets issus du réemploi ou de la réutilisation destinés aux enfants des crèches, des écoles, des périscolaires, des centres de loisirs et des ludothèques, dans le cadre d'un marché réservé SIAE remporté par l'Atelier JOUJOU, chantier d'insertion d'ATAO.



## Elaborer une stratégie de développement des achats responsables

Ou un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - **SPASER**, en lien avec les différents services de la collectivité et les acteurs économiques, notamment ceux de l'ESS.



## S'organiser au sein de la collectivité

- Désigner un ou une **référénte économie sociale et solidaire** au sein de la direction Achats de la collectivité,
- **Former et sensibiliser** des agent.e.s de la collectivité à la commande publique responsable et aux spécificités de l'ESS et des structures d'insertion par l'activité économique,
- **Informé de façon détaillée** les structures de l'ESS en cas de rejet,
- Mettre en place et suivre **l'évaluation de l'évolution des pratiques d'achat**,
- S'appuyer et participer aux réseaux régionaux d'acheteurs publics et à la plateforme nationale de communauté des achats durables **Rapidd**.



## Faire appel aux facilitateurs pour développer les clauses sociales

Aider au bon calibrage de la clause d'insertion, repérer et proposer des personnes en parcours d'insertion, suivre la bonne exécution de la clause et évaluer son impact, les facilitateurs sont de véritables ressources pour l'élaboration et la bonne exécution d'une clause sociale.

**Alliance Ville Emploi** fédère une grande partie des structures employeuses de facilitateurs (Maisons de l'emploi, quelques collectivités...). Certaines collectivités jouent le rôle de facilitateurs pour l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs de leur territoire, comme par exemple **Grenoble Alpes Métropole**.



## Développer les achats innovants

Le **partenariat d'innovation** et les **achats innovants** (marchés négociés jusqu'à 100 000 €) permettent de faciliter la passation de marchés publics à visée innovante.

Ils sont de véritables outils pour développer l'innovation sociale et l'ESS sur les territoires et pour engager les services publics vers une amélioration continue.



## Les SPASER

Le SPASER est obligatoire pour toutes les collectivités ayant un volume d'achats publics annuels supérieur à 50 millions d'euros (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023), mais sa mise en place peut être intéressante pour toutes les collectivités.

Une stratégie d'achats responsables est un outil intéressant pour se donner des objectifs en matière de commande publique responsable, pour évaluer et faire évoluer ses pratiques d'achats et pour la mise en place de dynamiques transversales et co-construites avec les acteurs.



## Marchés à clauses sociales et d'insertion de Toulon métropole : plusieurs directions mobilisées

De nombreuses directions opérationnelles, des antennes et les directions supports sont mobilisées à la **Métropole Toulon Provence Méditerranée** pour la mise en œuvre de marchés à clauses sociales et d'insertion. La DGA Habitat, Solidarités et Citoyenneté, en lien avec la DGA Finances et Moyens, s'appuie sur de nombreux partenaires clés : Maison de l'Emploi Provence Méditerranée, Mission Locale des Jeunes Toulonnais, structures d'insertion, Union nationale des entreprises adaptées,... En 2024, plus de 34% des marchés de travaux et de services ont pu intégrer des clauses sociales.

## Ressources pour aller plus loin :

Points de RepèrESS du RTES n°5 [Marchés publics & ESS](#), actualisé en juillet 2022 et n°9 [Les SPASER](#), actualisé en décembre 2024

[Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#), DAE et DGEFP, 2023

[Guide pratique achat public innovant](#) de la DAJ et fiches pratiques, notamment [Partenariat d'Innovation](#)

Retours d'expérience : [Marchés publics & structures de l'ESS](#), ESS France

Conférences en ligne du RTES : [innovation dans la commande publique](#) (novembre 2020), [SPASER](#) (novembre 2019) et [marchés réservés](#) (juin 2018)

Guide [Marchés publics inférieurs à 40 000 € H.T. Moins de formalités, plus d'opportunités !](#) du Médiateur des entreprises, février 2020

Illustrations [Vers une commande publique responsable](#), APES, 2020

## fiche n°9

## Agriculture et alimentation durables & ESS

Changement climatique, effondrement de la biodiversité, crises à répétition du monde agricole, précarité alimentaire..., de nombreux facteurs poussent à transformer notre modèle alimentaire, en repensant les modes de production et de consommation vers davantage de soutenabilité et d'ancrage territorial. Les collectivités territoriales, en partenariat avec l'ESS, ont un rôle majeur à jouer dans cette transition alimentaire, et pour permettre l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

### Plusieurs leviers d'actions possibles :



#### Renforcer l'approvisionnement en produits bios et locaux dans la restauration collective

Achat de gré à gré pour achats d'une même famille de produits inférieur à 40 000€, formulation adéquate du cahier des charges des **marchés publics** (voir fiche sur la commande publique : allotissement, qualité, saisonnalité des produits, délais de livraison...), information auprès des réseaux de producteurs, actions de sensibilisation,... peuvent encourager et faciliter la réponse de petits producteurs locaux et bios.

Afin de maîtriser les coûts, d'autres actions sont possibles : **lutter contre le gaspillage alimentaire** en travaillant avec des associations locales ou des acteurs nationaux de l'ESS ; diminuer la part de viandes dans les commandes (**repas végétariens**) ; massifier les commandes par le regroupement de marchés avec d'autres collectivités en soutenant ou en s'impliquant dans **des plateformes collectives d'approvisionnement**, souvent structurées sous forme de **SCIC**.



#### Mobiliser le foncier et favoriser la mutualisation pour soutenir l'installation en agriculture paysanne, les fermes urbaines et les tiers-lieux

- Préserver et mobiliser le **foncier agricole** : mise à disposition de terres auprès d'acteurs de l'ESS pour des projets de ferme urbaine, de jardins partagés..., et développement de collaborations avec des foncières solidaires telle **Terre de Liens**. Les communes peuvent actionner d'autres leviers juridiques (droit de préemption, mise en valeur de terres incultes, préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme...) ou participer aux SAFER.
- Soutenir **l'installation**, au travers par exemple du soutien aux coopératives d'installation en agriculture paysanne et autres CAE agricoles, aux espaces test agricoles, aux CUMA, aux formes collectives d'exploitation agricole..., et développer la conditionnalité des aides au respect du projet du territoire.

#### 100% bio et local dans une cantine de Romainville

Romainville (93) a inauguré en mai 2023 une cantine scolaire 100% bio et locale. Située dans un quartier prioritaire, c'est la première cantine d'Île-de-France à proposer un tel menu. Tous les produits laitiers, légumineuses, œufs et légumes viennent d'Île-de-France, dont certains de la Cité maraîchère (serre verticale), un atelier chantier d'insertion porté par la ville. Seuls la viande et le poisson viennent de régions voisines et leur part a diminué dans les assiettes. La SCIC Nourrir l'avenir (accompagnement au changement culturel et technique en cuisine) et le collectif Les pieds dans le plat (accompagnement de l'installation de la cuisine scolaire 100% bio de l'école Maryse Bastié) ont accompagné la démarche. Le repas est passé de 7,35 € à 6,38 €. Une baisse qui s'explique, entre autres, par la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une extension à toutes les écoles de la ville est prévue d'ici 2030.

#### L'écopôle alimentaire du pays d'Audruicq

Cet écopôle soutenu par la **Communauté de Communes de la Région d'Audruicq** (62) vise à structurer un système alimentaire local. La collectivité a saisi en 2010 l'opportunité d'acquérir un espace agricole vacant et son bâti, afin d'y installer un « Centre de ressource et d'appui à la structuration d'un système alimentaire local », qui rassemble sur 15 hectares : une plateforme de production/diffusion de produits locaux bio et solidaires « Terre d'Opale », une légumerie/conserverie et une salle pour le service de portage de repas à domicile, l'association d'insertion « Les Anges Gardins », un espace de formation et de partage du savoir culinaire et vivrier « l'Ambassade du bien vivre alimentaire », une table d'hôtes « Table de Cocagne ».



#### Soutenir la structuration de filières avec les acteurs de l'ESS

- Engager un diagnostic territorial et identifier les besoins du territoire en lien avec les acteurs et réseaux du territoire.
- Faciliter voire impulser des solutions collectives et favoriser la coopération,
- Assurer des débouchés, via la restauration collective ou les réceptions
- Faire connaître les initiatives auprès de la population et favoriser la mise en relation des producteurs et des consommateurs via le développement de plateformes numériques, drives fermiers, marque locale, etc.

La démarche alimentaire Sud Landes - Pays basque inscrite dans le PTCE Sud Aquitaine, rassemble une diversité d'acteurs et de collectivités autour de 3 axes dont la structuration de filières de proximité durables : relocalisation des menus, objectif 50% de produits locaux bio pour la commune de Tarnos et pour le restaurant solidaire Eole structuré en SCIC (5000 repas/jour), développement d'outils de transformation : la SCIC légumerie pro créée en 2016 favorise l'approvisionnement en produits frais et de qualité des cuisines collectives du Pays basque et du sud des Landes. La SCIC légumerie pro travaille avec 25 maraîchers locaux et se donne comme mission d'écouler les productions dont les autres ne veulent pas.



### Soutenir la création et le fonctionnement d'outils collectifs

Mettre à disposition des locaux, ou soutenir financièrement des **équipements collectifs** : ateliers de transformation, magasins de producteurs, abattoirs...

La forme de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - **SCIC** est particulièrement adaptée pour ces projets (plateformes de vente en ligne **SCIC Coop Circuits** sous licence libre, plateformes locales d'approvisionnement telles que la **SCIC Coop Bio Ile-de-France**, abattoirs de proximité réunissant éleveurs, bouchers, consommateurs et collectivités,...).



### Soutenir les initiatives solidaires visant à sensibiliser et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité et soutenable

- Soutenir les **projets de sensibilisation** portés par des acteurs de l'ESS : ateliers de cuisine, jardins partagés, fermes pédagogiques,...
- Favoriser l'accès de toutes à une alimentation locale et soutenable associant les habitant.e.s, en accompagnant les acteurs de l'ESS : **épiceries solidaires, réseau Cocagne** et les **Places à Vivres, supermarchés coopératifs** et participatifs, ou encore coopératives alimentaires ou **groupements d'achats**, tels les associations **Vers Un Réseau d'Achat en Commun, VRAC**.
- Repenser l'aide alimentaire en développant des circuits courts entre producteurs et acteurs de l'aide alimentaire ou expérimenter des démarches inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation, telle la démarche collective de Caisse alimentaire commune sur le territoire de **Montpellier Métropole**.
- Accompagner la création de **lieux partagés** favorisant les actions de sensibilisation et la mixité sociale autour de l'alimentation, et intégrer les acteurs de l'ESS dès la conception du projet.
- Favoriser les **démarches de coopération entre acteurs** : la **Métropole de Lyon** soutient par exemple la structuration des acteurs de l'ESS au sein de la filière alimentation durable (exemple : **Le Grap**).

### Un atelier de découpe et de transformation en SCIC à Grand Poitiers

Dans le cadre de son PAT, le **Grand Poitiers Communauté urbaine** et les communautés de communes du Haut Poitou et des Vallées du Clain ont créé avec 11 éleveurs un atelier de découpe et de transformation collectif à destination des agriculteurs du territoire Centre Vienne. Sous forme de SCIC, l'Atelier des Vallées, a comme objectif principal d'améliorer le revenu des agriculteurs en limitant les charges intermédiaires et de participer à l'approvisionnement de la restauration collective. L'ouverture est prévue pour septembre 2026.



### Mobiliser l'ESS dans les projets alimentaires territoriaux

Intégrer les acteurs de l'ESS (épiceries solidaires, foyers ruraux, EHPAD, ESAT, structures d'insertion par l'activité économique de maraîchage type Jardins de Cocagne, fermes de la communauté Emmaüs, AMAP,...) dans les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**, qui permettent de travailler les enjeux d'accessibilité des produits de qualité ou la juste rémunération des producteurs. Les PAT peuvent être directement animés par des structures de l'ESS.

### Le PAT du Pays de Langres : levier de développement des acteurs ESS du territoire

Le PAT du PETR du **Pays de Langres** est organisé autour de 3 axes : favoriser la rencontre offre/demande locale, l'économie alimentaire et agricole qui vise à valoriser, maintenir et soutenir l'agriculture locale, notamment via la marque de territoire Made in Langres et l'éducation alimentaire. Un collectif d'acteurs, autour de la Régie rurale (Jardin de Cocagne) et du PETR, a été reconnu Pôle Territorial de Coopération Economique, et développe notamment une activité logistique pour la restauration collective.

#### Ressources pour aller plus loin :

RepèrESS "[Alimentation durable & ESS, enjeux et leviers d'action des collectivités locales](#)"; RTES, 2024

Guide "[Faciliter l'installation en agriculture durable avec l'ESS : leviers pour les collectivités](#)"; RTES, 2025

[Municipales 2026, Recommandations pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous](#), collectif, 2025

[Ressources du projet Catalyseur](#), pour de nouveaux modèles de circuits courts solidaires animé par la FNCUMA, 2022

[PARCEL](#) : outil web Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale et le guide [Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales](#), Terre de Liens, janvier 2019

[Alimentation durable & ESS, les liaisons fertiles](#), Fondation Carasso, décembre 2020

# Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

## Caractéristiques des SCIC :

Forme de société relativement récente (février 2002), la SCIC se caractérise par :

- Une vocation de production économique d'intérêt collectif et d'utilité sociale
- Le multisociétariat : la SCIC permet d'associer autour d'un même projet économique des acteurs multiples dans différentes catégories. On y trouve obligatoirement les salarié.e.s ou producteurs, et les bénéficiaires (client.e.s, fournisseurs, habitant.e.s...), mais aussi des personnes physiques ou morales (partenaires, bénévoles,...) et les collectivités publiques.
- Son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix par la constitution de collèges de vote.
- Une présence dans **tous les secteurs d'activités**, notamment les filières de la transition écologique (bois énergie, alimentation bio, énergie renouvelable, mobilité durable).
- L'obligation de verser au moins 57,5% de ses excédents annuels à une **réserve dite "impartageable"**, qui ne sera jamais distribuée à des intérêts privés, mais réinvestie dans l'activité - dans les faits, les SCIC mettent jusqu'à 100% en réserve.

La loi sur l'ESS de 2014 permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir **jusqu'à 50% du capital** d'une SCIC (contre 20% auparavant). Une commune et son groupement peuvent être régulièrement co-associés à une SCIC dont le projet satisfait tant aux compétences légales municipales que intercommunales, voire d'autres niveaux.

## Pourquoi soutenir une SCIC ?

- Pour soutenir des projets associant **efficacité économique et objectif social**,
- Pour la **vocation d'intérêt collectif** que porte une SCIC, à même d'organiser, entre acteurs de tous horizons, la production de biens ou services qui **répondent aux besoins du territoire et des habitant.e.s**,
- Pour devenir **partie prenante** d'une **gouvernance collective** et pas seulement financeur, par une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective...

### Chiffres clés (2024)

**1417 SCIC** recensées en France, ce qui représente environ **15 720 emplois**  
près de **47 %** des SCIC ont au moins une collectivité à leur capital (dont 7/10 sont des communes)

## Plusieurs leviers d'actions possibles :



### Définir une **politique de soutien** au développement des SCIC

Les collectivités peuvent définir un **cadre d'appui au développement des SCIC** sur leur territoire, comme l'a fait **Rennes Métropole** en juin 2016 dans le cadre d'une délibération détaillant sa politique de soutien.

Elles peuvent aussi développer des **appels à projets ou manifestation d'intérêt spécifiques** pour favoriser le développement de SCIC.

### Un appel à projets pour soutenir la création de SCIC

**Clermont Auvergne Métropole** a détecté plusieurs projets de SCIC suite au lancement d'un appel à projets. Elle accompagne aujourd'hui plusieurs SCIC en participant à leur capital et donc à leur gouvernance, comme par exemple **Ticket** (billetterie solidaire), coopérative au service du développement de projets artistiques et des publics.





### Impulser ou être à l'initiative de la création de SCIC

Les collectivités peuvent être à l'initiative de la création d'une SCIC, au même titre qu'une SPL ou SEM, pour la **mise en œuvre d'un service public local**, tout en associant différentes parties prenantes (acteurs privés, usagers, citoyen.ne.s, autres collectivités...).

Elles peuvent pour ce faire solliciter des partenaires, notamment les URSCOP ou la CGSCOP.



### Construire un écosystème favorable à l'émergence de SCIC

Les collectivités peuvent sensibiliser les acteurs du territoire en organisant des rencontres, des formations, soutenir les réseaux et incubateurs qui accompagnent et participent à la structuration des coopérations économiques.



### La SCIC SILVAÉ (38) : réunir les acteurs et dynamiser la filière bois

La "Société d'innovation locale pour une valeur ajoutée équitable" entend gérer la ressource bois au sein de la vallée du Grésivaudan, de la forêt à l'habitat avec une autre SCIC favorisant l'accession progressive à la propriété, Atticora. Une convention tripartite a été signée entre SILVAÉ, l'ONF et les communes afin d'assurer à ces dernières un revenu régulier. Une demi-douzaine d'intercommunalités sont sociétaires de l'une ou l'autre de ces SCIC, à l'instar de **Grenoble Alpes Métropole**.



### La Métropole de Lyon au capital de la SCIC Iloé (69)

La **Métropole de Lyon** est entrée au capital de cette SCIC à hauteur de 100 000 € soit 48 % du capital. Ce centre de traitement de déchets collecte, trie et valorise plusieurs tonnes d'encombrants pour favoriser leur réemploi.



### Faire appel aux services des SCIC de son territoire

Qu'elles soient ou non au capital des SCIC, les collectivités peuvent faire appel aux services économiques proposés par les SCIC, par exemple dans le cadre de **marchés publics**.



### Soutenir la structuration de filières économiques par le déploiement de SCIC

La SCIC est une forme entrepreneuriale particulièrement adaptée à la structuration des filières ainsi qu'aux mutations de certains modes de production, en associant les différents acteurs d'une filière, par exemple les producteurs, transformateurs, professionnels de la restauration collective ou encore consommateurs dans le cadre de la structuration d'une filière bio territoriale.

### Une délégation de service public pour la SCIC ôkhra (84)

La **SCIC ôkhra**, conservatoire des ocres et de la couleur, est une entreprise à vocation culturelle à **Roussillon**. Après appel d'offre, la commune a mis en place avec la SCIC une Délégation de Service Public (DSP) touristique et culturelle d'une durée de 20 ans, pour la gestion de l'ancienne usine d'ocre Mathieu.



### Ressources pour aller plus loin :

Points de Repère du RTES n°3 [SCIC & collectivités](#), actualisé en avril 2022

Le RTES propose un [appui-conseil](#) auprès de ses adhérents, notamment sur les SCIC

Rapport [Les modèles socio-économiques des SCIC](#), Labo de l'ESS et CGSCOP, novembre 2025

Rapport « [Les sociétés coopératives d'intérêt collectif \(SCIC\) et les coopératives d'activité et d'emploi \(CAE\)](#) », mai 2021

Le site internet ressource de la [CGScop](#) sur les SCIC et [les coordonnées des Unions régionales des SCOP](#)

Le guide pratique [Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC](#), Ministère des Sports, 2019

[Délibération](#) de Rennes Métropole définissant sa politique de soutien aux SCIC, juin 2016.



fiche n°11

# Économie sociale et solidaire & accès à une mobilité durable

Premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre en France avec 34 % des émissions en 2023 (dont 50% rejetées par les voitures individuelles), la mobilité constitue un enjeu écologique et de santé publique majeur.

C'est aussi un enjeu primordial en termes d'inclusion sociale et territoriale, puisque 7 millions de Français.es rencontrent des difficultés dans leurs déplacements quotidiens et que près d'1/4 des Français.es déclarent avoir déjà renoncé à un emploi ou à une formation faute de moyen pour se déplacer. Les acteurs de l'ESS peuvent être des partenaires des collectivités locales pour penser et mettre en place une mobilité durable accessible à toutes et tous, en milieu rural comme urbain.

## Plusieurs leviers d'actions possibles :



### Contractualiser avec les plateformes de mobilité solidaire

Les collectivités peuvent faire appel aux plateformes de mobilité solidaire pour assurer l'accès des publics les plus fragiles à une mobilité durable adaptée à leurs besoins.

Les plateformes de mobilité solidaire proposent des suivis individuels ou collectifs, et complètent les dispositifs de mobilité existants par différents services, tels que des **auto-écoles sociales** comme celle développée par la plateforme **Être Mobile C'est Permis** implantée dans un quartier populaire de **Toulouse** (31).

Elles jouent aussi un rôle d'interface entre les publics, les structures d'accompagnement social et les acteurs de la mobilité sur un territoire.



### Dromolib : développer l'écomobilité dans la Drôme (26)

Écomobilité  
en Drôme

Au-delà de soutiens financiers, l'association Dromolib contractualise avec des collectivités locales dans le cadre de sa mission de promotion et de développement de l'écomobilité sur le territoire de la Drôme. Basée à **Crest** (26), elle développe des actions d'animation et de sensibilisation mais aussi des activités de conseils et des formations pour accompagner les associations, collectivités et entreprises à mettre en œuvre des projets de mobilité durable.



### Encourager une mobilité inclusive grâce aux garages solidaires

Les garages solidaires assurent une activité de réparation et d'entretien de véhicules dans l'objectif de faciliter l'insertion socio-professionnelle de leurs publics cibles.

Il peut s'agir soit de clients bénéficiaires pour lesquels le manque de mobilité constitue un frein à l'accès ou au retour à l'emploi, soit de salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), l'activité du garage servant alors de support d'insertion.

### Le soutien d'Angers Loire Métropole à Solidarauto49

Solidarauto49 regroupe deux garages solidaires à Trélazé et à Angers, développant trois activités : vente, réparation et location de véhicules. La **Ville d'Angers** et **Angers Loire Métropole** ont soutenu l'installation des garages (50% des travaux de mise en état du garage de Trélazé ; préemption des locaux et travaux de mise en état à Angers). La communauté urbaine soutient également le projet dans le cadre du dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS) et a fait le don de véhicules de bonne qualité issus de sa flotte interne.





## Soutenir ou faire appel aux plateformes coopératives d'autopartage et de covoiturage

Afin de soutenir un usage plus raisonné de la voiture, permettant de regagner de l'espace en ville sur le stationnement, les collectivités peuvent encourager des services d'autopartage et de covoiturage portés par des acteurs de l'ESS.

Par exemple, le système d'autostop au quotidien développé par **Rézo Pouce** (service de **Mobicoop** aujourd'hui) est né sous l'impulsion de collectivités du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne, tandis que les services locaux d'autopartage du réseau **Citiz** sont activement soutenus par les collectivités.

Les collectivités peuvent faire la promotion ou faire appel, à l'occasion d'évènements qu'elles organisent, à des plateformes coopératives telles que la **SCIC Mobicoop**.

La loi 3DS de février 2022 a sécurisé la participation des communes et de leur groupement à des SCIC de transport.



## L'implication de la Métropole Européenne de Lille dans la SCIC Citiz Lille/Arras (59/62)

Cette SCIC membre du réseau national Citiz développe un service de location de voitures en libre-service pour tous déplacements de courte durée. Elle a été créée en 2007 à l'initiative de la Ville de Lille. La **Ville de Lille** et la **Métropole Européenne de Lille** (MEL) depuis 2011 sont sociétaires de la SCIC. La MEL soutient également le développement de l'autopartage dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, tandis que les salarié.e.s de la Ville de Lille et de la MEL sont incités à utiliser les services de Citiz pour leurs déplacements professionnels dans le cadre d'un plan de mobilité interne.



## Développer les mobilités douces en partenariat avec les acteurs de l'ESS

Afin de développer l'usage du vélo en ville, les collectivités peuvent nouer des liens avec des acteurs de l'ESS autour de différentes activités : ateliers vélo d'insertion, ateliers participatifs de réparation de vélos, vélo-école, installation de stationnements vélo, co-construction de la politique cyclable,...

Les collectivités peuvent par exemple faire appel au **programme Alvéole+** porté par la **Fédération des usagers de bicyclettes (FUB)** pour cofinancer la création de places de stationnement vélo et l'accompagnement des usagers à l'écomobilité.



## La SCIC La Fabrique des Cyclistes à Gennevilliers (92)

Cette SCIC (ex-BicyclAide) agit pour promouvoir l'usage du vélo par tous, en organisant à l'origine un atelier vélo d'insertion puis en développant des ateliers pédagogiques mobiles ainsi qu'une vélo-école. Soutenue par plusieurs collectivités (département des Hauts-de-Seine, région Île-de-France), elle développe également de nombreux liens avec la **Ville de Gennevilliers**, qui a fait son entrée au capital en décembre 2019 : mise en relation avec les entreprises du territoire et co-construction de la politique cyclable, participation aux évènements de sensibilisation organisés dans le cadre du Contrat de ville, et en partenariat avec le bailleur social Gennevilliers Habitat. Ce partenariat a pour objet de faciliter l'usage du vélo par les locataires au travers d'animations d'ateliers d'auto-réparation de vélos en pied d'immeuble, l'installation d'arceaux extérieurs et de stationnements vélos dans les résidences.



## Co-construire une politique de mobilité durable avec les acteurs de l'ESS

Les collectivités peuvent co-construire leur politique de mobilité en associant les acteurs de l'ESS à l'élaboration et au suivi des planifications locales de la mobilité (plans de déplacement urbain (PDU), plans de circulation, plans de déplacement des établissements scolaires (PDES)) ou en incitant les entreprises à faire appel aux acteurs de l'ESS dans le cadre de leur plan de mobilité entreprise.

## Ressources pour aller plus loin :

Livre blanc, [Mobilité solidaire, comment mobiliser les acteurs](#) 2, Mobicoop, novembre 2022

Retour sur la formation [Mobilité durable en milieu urbain et rural](#), mars 2022, [Favoriser la mobilité durable en milieu rural et urbain](#), octobre 2017 ; la conférence en ligne [Collectivités et garages solidaires](#), avril 2018 ; la conférence en ligne [Plateformes collaboratives solidaires](#), juillet 2020 du RTES

[Chapitre 5 Mobilités durables](#) du MOOC « Mon village, ma ville en transitions » du Cerdd



*fiche n°12*

# Modes de contractualisation entre collectivités et acteurs de l'ESS

Les relations contractuelles avec les acteurs de l'ESS s'inscrivent à tous les échelons des collectivités et de l'Etat. Subventions, conventions pluriannuelles d'objectifs, appels à projets, recueils d'initiatives, marchés publics, délégations de service public..., les modes de partenariat et de contractualisation entre acteurs de l'ESS et collectivités sont divers mais ne sont pas équivalents. Ils s'inscrivent dans un environnement juridique complexe (relevant à la fois de la législation française et du cadre européen) qu'il importe de connaître.

## Subvention ou commande publique : un choix d'action publique



Pour plus d'informations sur la commande publique responsable, rendez-vous dans sa fiche dédiée.

### Quelques idées reçues sur la subvention :

La loi sur l'ESS de 2014 a permis l'inscription de la subvention au niveau législatif et ainsi de sécuriser ce mode de financement. Mais quelques idées reçues demeurent sur la subvention, qui peuvent conduire à généraliser abusivement le recours aux marchés publics.

**La subvention ne serait pas contrôlable : FAUX.** Il est possible de suspendre, à tout moment, le versement des fonds si l'association ne respecte pas ses obligations contractuelles.

**Les subventions sont source de davantage de contentieux que les marchés publics : FAUX.** Moins d'une dizaine de contentieux sur les subventions ont été recensés contre plus de 5000 contentieux sur les marchés publics en 2024.

**La subvention publique serait plus chère que le marché public : FAUX.** La subvention comprend une part d'autofinancement (bénévolat, mécénat, etc.) et ne couvre ainsi qu'une partie du coût réel de l'activité, contrairement au marché public dont le prix est la contre-valeur économique du service rendu à la collectivité.

Plus de détails à retrouver dans les Points de Repère ESS du RTES n°4 sur [les modes de contractualisation](#)

## Règlementation européenne, de minimis, RGEC et SIEG



La réglementation européenne interdit en principe les aides publiques aux acteurs économiques (entendu au sens large, y compris associatifs). A noter toutefois que les aides purement locales ne constituent pas des "aides d'Etat" et que de nombreuses dérogations existent : **montant inférieur à 300 000 euros sur 3 ans** (dit règlements "de minimis"), règlements d'exemption par **catégorie d'aides** (RGEC, par exemples : innovation, formation, protection de l'environnement, culture, infrastructures locales...) ou règlements relatifs aux **services d'intérêt économiques général** (SIEG). La collectivité publique organisatrice dispose d'un large pouvoir d'appréciation pour qualifier une activité de SIEG, le rôle du juge se limitant au contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation.

## SIEG de gestion des déchets, SIEG d'accueil en centre de loisirs



Depuis mars 2015, l'**Eurométropole de Strasbourg** a qualifié de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) les activités relatives à la collecte, au réemploi et au recyclage des déchets. De son côté, la **commune de Plouguerneau** a qualifié de SIEG l'activité d'accueil en centre de loisirs et périscolaire de l'association Familles Rurales.

## Les modalités d'actions possibles de la collectivité :



### Inciter à la coopération plutôt qu'à la mise en concurrence

Les collectivités peuvent privilégier les démarches de mutualisation et de coopération entre acteurs. En particulier dans le cadre des appels à projets, qui peuvent mettre en concurrence les acteurs de l'ESS, il peut être intéressant de travailler en amont les termes de l'appel à projets avec les acteurs et/ou d'inciter aux démarches de coopération. La collectivité peut favoriser les groupements d'acteurs, notamment pour répondre à des marchés publics.

### L'appel à projets ESS de Plaine Commune (93) privilégie la coopération entre acteurs



L'EPT **Plaine Commune** organise un appel à projets dédié aux acteurs de l'ESS depuis 2007. Depuis 2019, une des trois catégories de prix porte sur "la coopération économique et/ou mutualisation entre 2 ou plusieurs structures du territoire" tandis qu'un des critères d'éligibilité porte sur "la dynamique collective et partenariale, et gouvernance démocratique" des projets.



### Respecter l'initiative associative

Dans le cas de l'appel à projets, il s'agit pour la collectivité de définir un **cadre général** (objectifs, thématiques et besoins repérés) dans lequel les structures sont invitées à présenter des projets y correspondant. Mais l'initiative et le contenu du projet appartiennent à la structure seule. Un appel à projet trop formaté rend impossible l'initiative.



### Privilégier les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

Les CPO permettent en général d'alléger les charges administratives et de faciliter la gestion de trésorerie des structures. Elles leur permettent également d'avoir davantage de **visibilité** et d'instaurer un partenariat dans la durée.



### Veiller à ne pas freiner l'innovation par des cadres d'intervention trop précis

Les acteurs de l'ESS ont une capacité d'innovation, car ils sont au plus près du terrain pour repérer les besoins et définir les projets répondant à ces besoins. Des appels à projets trop précis, des critères et indicateurs d'évaluation standards et non discutés avec la structure, sont des freins à l'innovation. Y compris dans le cadre de marchés publics (voir les marchés publics innovants), l'innovation sociale des acteurs de l'ESS peut être reconnue.

### Ressources pour aller plus loin :



Points de RepèreESS du RTES n°4 [Les modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS](#), actualisé en septembre 2025

Points de RepèreESS du RTES n°11 [Les Services d'Intérêt Economique Général \(SIEG\) & Collectivités](#), février 2024

[Guide d'usage de la subvention 2024-2025](#), Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse

[Mémo sur les SIEG](#), CRESS Bretagne, janvier 2020

## fiche n°13

# Économie sociale et solidaire & culture

La politique culturelle est une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, mais les communes sont les premières partenaires publiques des structures culturelles. Elles participent ainsi au développement d'une sphère non lucrative ou à lucrativité limitée qui intervient quotidiennement pour entretenir la diversité artistique et culturelle, en milieu urbain et rural.

Les acteurs culturels apportent des services aux habitant.e.s et contribuent à la création de lien social. Ce sont aussi des acteurs économiques, qui créent des emplois et contribuent au dynamisme et à l'attractivité des territoires. Plus largement, les acteurs culturels de l'ESS sont des partenaires et des ressources pour des politiques d'animation du territoire.

## Chiffres clés

**344 300** associations culturelles, dont **40 000** associations employeuses

Environ **300 000** salariés et **30 000** ETP dans les associations culturelles

**90 %** des entreprises culturelles de l'ESS sont des associations

*Sources : Enquête de l'OPALE "Les associations culturelles employeuses en France", décembre 2020*

## Pourquoi inscrire les acteurs de l'ESS dans la politique culturelle de sa collectivité ?

- Les acteurs de l'ESS présents dans le champ culturel sont en première ligne pour favoriser l'**accessibilité de tous** les publics à la création artistique et aux pratiques culturelles.
- Les initiatives artistiques et culturelles sont facteurs de **cohésion sociale**, de lien entre les habitant.e.s, par exemple autour de la mobilisation de bénévoles, de **développement économique** local, et sont des partenaires importants pour **valoriser l'image** des territoires.
- Leurs actions artistiques et culturelles sont facteurs de développement local notamment dans les territoires fragiles :
  - en quartiers prioritaires de la politique de la ville, tel que **le Tamanoir**, lieu dédié aux musiques actuelles, implanté dans le quartier du Luth à **Gennevilliers** (92).
  - en milieu rural, avec par exemple l'organisation de festivals, ou la création de lieux ouverts toute l'année, comme **l'Atelier à Royères-de-Vassivière** (23), qui depuis 2003, dans l'ancien hôtel du village, anime un bar, une boutique, un point d'accès internet, et programme tout au long de l'année concerts, films et documentaires, spectacles de théâtre, de conte, de danse, de marionnettes, des expositions, mais aussi tournois de belote, de tarot et de babyfoot.

### La SCIC Piste d'Azur

Installée sur le territoire de la **CA du Pays de Grasse**, la SCIC Piste d'Azur est un centre régional des arts du cirque : lieu de pratique amateur, d'éducation artistique et culturelle, de formation professionnelle d'artistes nationaux et internationaux, lieu de résidence de création artistique, centre ressources. La forme SCIC de Piste d'Azur offre la possibilité à la CA du Pays de Grasse de soutenir et d'être partie prenante de la gouvernance d'une structure ESS qui participe au développement culturel du territoire et qui soutient la formation et l'insertion professionnelle des artistes.



### L'accessibilité à la culture avec Signes de sens (59)

Signes de sens est une association lilloise qui conçoit des outils pédagogiques visant à favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap (sourds, aveugles, autistes, déficients intellectuels). Elle accompagne notamment les acteurs culturels (musées, bibliothèques,...) dans leurs projets d'accessibilité des espaces, des services et de la communication. Soutenue par la **Ville de Lille**, Signes de sens a notamment conçu une application numérique Muséo+ destinée aux enfants, y compris ceux en difficulté de communication, qui veulent découvrir autrement les œuvres du Palais des Beaux-Arts de Lille.



## Plusieurs leviers d'actions possibles :



### Soutenir la **viabilité économique** des initiatives citoyennes du champ culturel

Les collectivités peuvent contribuer à la mise en œuvre de **parcours d'accompagnement** de projets émergents ou à consolider sur leur territoire. Groupements d'employeurs, coopératives d'activité et d'emplois, mais aussi dispositif local d'accompagnement ou collectifs locaux d'acteurs, autant de démarches de collaboration qui représentent une source essentielle de consolidation économique.



### Financer et faire appel aux acteurs culturels du territoire

La subvention est le mode de financement le plus adapté aux acteurs culturels, en reconnaissant l'initiative à un acteur qui contribue par ses activités à l'intérêt général. La culture bénéficie de plus d'un règlement général d'exemption par catégories (RGEC) qui, par exception, autorise a priori, sans notification préalable, une large majorité d'aides versées aux acteurs culturels. **Mais les acteurs culturels peuvent également être prestataires pour la collectivité.**



### Soutenir les lieux partagés

En réponse aux besoins de lieux pour les acteurs artistiques et culturels : création, organisation d'ateliers, actions culturelles, programmation et diffusion..., les collectivités peuvent favoriser la création et soutenir les espaces multifonctionnels : mise à disposition de **foncier**, appels à projets pour des **occupations transitoires**, soutien à l'**investissement** et à l'**animation**,... autant de modalités qui peuvent mobiliser plusieurs niveaux de collectivités.

Les intérêts pour la collectivité sont nombreux : favoriser le lien avec les habitant.e.s au travers par exemple d'actions de médiation par la culture, maintenir ou créer des activités et des emplois dans des quartiers dégradés, permettre la préservation et la valorisation du patrimoine industriel et culturel...



### Le 108 à Orléans

Le 108 est à la fois un lieu de recherche et d'expérimentation et un collectif de plus de 40 structures artistiques et culturelles professionnelles. Lieu d'administration, de production, de mutualisation des moyens, d'accompagnement et d'échanges des ressources professionnelles qui favorise les logiques collaboratives, le 108 est soutenu par la **Ville d'Orléans**. Installé au sein d'une ancienne bâtisse de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, il contient sur 5000m<sup>2</sup> des salles de danse, des ateliers plastiques et bois, des espaces dédiés à la création et à la pratique théâtrale, à la production audiovisuelle, une salle d'exposition, des studios de répétitions musicales, un flablab et des espaces pour les manifestations publiques, concerts, performances...



### Favoriser les démarches de **coopération** et mutualisation

Plus largement, les collectivités peuvent soutenir l'innovation sociale que constitue l'expérimentation de multiples formes de coopération : pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), collectifs artistiques, réseaux solidaires...

Les collectivités peuvent également soutenir les démarches de coopération entre les acteurs culturels et les autres acteurs de l'ESS : insertion, tourisme, santé, mobilité,... de nombreux partenariats féconds sont déjà à l'œuvre.

La collectivité peut enfin penser à associer les acteurs culturels dans les démarches de concertation territoriale et de co-construction de la politique d'ESS.

### Ressources pour aller plus loin :

[Dossier ESS & culture](#), Avise, octobre 2019

Étude [Rapprocher la culture et l'ESS](#), Bernard Latarjet Conseils en partenariat avec le Labo de l'ESS, 2018

Les [ressources en ligne](#) d'Opale et notamment le [guide des relations entre associations et financeurs publics](#)

Les propositions de l'UFISC [Pour une politique de la diversité culturelle en vue des élections municipales](#)



## fiche n°14

## L'accès au foncier des acteurs de l'économie sociale et solidaire

En milieu urbain comme en milieu rural, la création et le développement d'une activité passe dans la très grande majorité des cas par la possibilité de trouver un lieu adapté. L'accès au foncier des acteurs de l'ESS est un enjeu important. Maintenir ou créer des activités et des emplois dans des quartiers prioritaires ou dans des territoires ruraux délaissés, permettre la préservation et la valorisation du patrimoine, favoriser l'implication des habitant.e.s,... autant de contributions possibles des acteurs de l'ESS à la politique de la collectivité.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



### Connaître et valoriser son patrimoine foncier

Des collaborations inter-services (développement économique, vie associative, patrimoine, aménagement, etc.) peuvent être développées pour partager en interne la connaissance de son patrimoine foncier. La collectivité peut valoriser son patrimoine existant en le mettant à disposition d'activités de l'ESS en pratiquant des loyers modérés.



### S'appuyer sur les acteurs de l'ESS dans le cadre d'une politique d'urbanisme transitoire

Face à la durée des projets de réaménagement urbain qui tend à s'allonger, l'urbanisme transitoire fait aujourd'hui partie de la boîte à outils de tout projet d'aménagement. La collectivité peut ainsi attribuer des affectations provisoires aux acteurs de l'ESS, par exemple dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire de friches. Les conditions techniques, économiques et juridiques d'occupation transitoire doivent pouvoir être précisées au mieux, éventuellement à l'aide de structures spécialisées, et "l'après" transitoire doit être anticipé. C'est ainsi que dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, le *Timbre de Maurepas* - l'occupation d'un ancien bureau de poste de 2021 à 2024 par 7 structures ESS, co-porté par Territoire Rennes, la Ville de Rennes et l'incubateur TAG35 - a été l'occasion de préfigurer la création de cellules artisanales. Le parcours des occupants du Timbre de Maurepas a ainsi été anticipé et chaque occupant a été relogé sur le quartier ou sur un autre.



### S'appuyer sur les acteurs ESS pour co-construire et gérer un projet

Des foncières solidaires, nationales ou territoriales, peuvent être des partenaires importants des collectivités : aux côtés des foncières solidaires "historiques" comme la foncière solidaire *ETIC Foncièrement responsable*, spécialisée dans le montage financier de lieux de travail partagés, la *SCIC Plateau Urbain* spécialisée dans l'urbanisme temporaire, ou encore la *SCIC Villages Vivants* concernant les projets de revitalisation commerciale en centres-bourgs, se sont développées depuis quelques années d'autres acteurs, comme *Bellevilles*, *Base Commune*, la foncière *Novo Loco* dans les Hauts-de-France, et beaucoup d'autres acteurs locaux. La mobilisation complémentaire de foncières publiques ou parapubliques est importante.



### L'appel à manifestation d'intérêt Tempo' d'Est Ensemble (93)

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble organise chaque année un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire de friches urbaines en attente d'un devenir par des initiatives originales et porteuses de sens (économie circulaire, agriculture urbaine, culture, sport,...) s'adressant au grand public.

Cet AMI s'inscrit dans la politique locale plus large en faveur de l'ESS. La collectivité contractualise avec les différents porteurs de projets retenus via une convention d'occupation précaire et attribue une subvention de fonctionnement.



### Organiser la demande et assurer le portage juridique des projets

La collectivité peut mettre en place des **procédures formalisées** pour les demandes de locaux. Elle peut aussi favoriser la **coopération et la mutualisation** d'espaces entre structures, voire servir d'**intermédiaire de confiance** avec des propriétaires privés. Elle peut également assurer le portage juridique de projets fonciers en mobilisant une **Société d'Économie Mixte Locale (SEML)** ou une **Société Publique Locale (SPL)**. Par exemple, la **Ville de Nanterre** a mobilisé sa SEML (Semna) pour assurer le portage du projet du **Château de Nanterre**.



### S'impliquer dans des lieux partagés structurés en SCIC

Sur des projets d'implantation de lieux partagés à long terme (supérieur à 3 ans), le modèle de gestion privilégié par les acteurs est aujourd'hui celui de la **SCIC**. La collectivité peut alors devenir sociétaire de ces lieux partagés afin d'avoir une maîtrise partielle et un droit de regard sur la gestion et les activités présentes. Les exemples d'espaces partagés gérés en SCIC, auxquels la collectivité est associée, sont aujourd'hui nombreux (le **Solilab** à Nantes, le **PHARES** à L'Île-Saint-Denis, la **Friche La Belle de Mai** à Marseille, la coopérative **PointCarré** à Saint-Denis, **Kaleidoscoop** à Strasbourg, **Ikos** à Bordeaux, **Le FIL** à Toulouse,...).



### Favoriser l'accès au foncier agricole

Dans le cas du foncier agricole, la commune peut mettre à disposition des terres, acquérir ou co-acquérir des terres, par exemple en développant des collaborations avec une foncière solidaire comme **Terre de Liens**, ou encore actionner différents **leviers juridiques** (droit de préemption, mise en valeur de terres incultes, préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme...) ou participer aux **SAFER**. Les collectivités peuvent également favoriser l'accès au logement des agriculteurs. A **Faux-la-Montagne**, la SCIC l'Arban porte par exemple depuis 2013 un logement passerelle, **destiné** aux personnes qui réfléchissent à s'installer sur le territoire.



### Inscrire l'ESS dans les schémas d'aménagement du territoire

L'inscription de l'ESS dans les différents schémas d'aménagement du territoire à toute échelle (schémas régionaux, SCoT, etc.) et plus particulièrement au niveau de l'urbanisme de proximité (PLU/PLUI), peut être un levier tant réglementaire que conventionnel, impliquant toutes les parties prenantes.

### Les organismes de Foncier Solidaire (OFS) et le bail réel solidaire d'activité (BRSA)

Les OFS sont un outil visant à dissocier la propriété du sol et du bâti dans l'objectif de lutter contre la spéculation immobilière. Initialement réservés au logement avec le bail réel solidaire (BRS), ils peuvent depuis la loi 3DS de 2022 intégrer des locaux d'activité (BRSA).

A Marseille, ID AMP, la SEML patrimoniale de la **Métropole d'Aix-Marseille-Provence** agréée OFS en 2021, a lancé une opération innovante sur 5 ha. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme national « Démonstrateurs de la ville durable », soutenu par l'État via le plan d'investissement France 2030, et vise à expérimenter un modèle de mixité verticale logements/activités adossé au dispositif du BRS. Le programme combine environ 80 logements en BRS et 1 200 m2 de locaux d'activités en BRSA.



### Mise à disposition de terres pour une ferme d'insertion professionnelle

La commune de **Longvic** met à disposition des terres au Champ des sourires, une ferme florale d'insertion professionnelle dans le cadre d'un bail rural de 9 ans. Le chantier d'insertion porté par l'association propose une palette de métiers de la plantation à la création de bouquets et à la livraison. La commune a également apporté un soutien logistique et a financé la viabilisation du terrain (environ 100 000 € d'investissement).

*Nous avons inscrit dans notre programme la préservation des terres agricoles et le développement des filières Bio. La première chose qui a été faite a été de supprimer une zone à urbaniser de 4 hectares afin qu'elle reste agricole puis nous avons défini une Zone Agricole Protégée sur l'ensemble de la commune.*

**Bruno Coeur**, Maire de Bou

### Le "pastillage ESS" de la Ville de Paris

Dans le cadre du PLU "bioclimatique" parisien, la **Ville de Paris** propose un "**pastillage ESS**", s'inspirant du pastillage pour le logement social (outil qui permet aux communes de "pastiller" des immeubles pour lesquels les propriétaires en cas de gros travaux ou d'extension, doivent affecter une partie des surfaces à des logements sociaux). La Ville s'appuie sur la motivation de diversité fonctionnelle du code de l'urbanisme pour instaurer une nouvelle typologie d'emplacements réservés de "Développement de l'économie sociale et solidaire".

#### Ressources pour aller plus loin :

Guide "[Faciliter l'installation en agriculture durable avec l'ESS, leviers pour les collectivités](#)", RTES, mai 2025

RepèrESS du RTES "[L'accès au foncier des acteurs de l'ESS - Enjeux et leviers pour les collectivités locales](#)", février 2025

Guide [Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales, Terre de Liens](#), janvier 2019

Retours sur la journée d'échange "[Foncier et immobilier](#)" à Rennes en novembre 2018 et la journée "[Maîtrise foncière partagée](#)" à Lyon, décembre 2016

fiche n°15

## Économie sociale et solidaire, petite enfance & famille

L'attractivité d'un territoire se mesure par la qualité des services à la population mais aussi, plus globalement, par une dynamique locale prenant appui sur une vie associative riche, par l'implication de ses habitantes et habitants, par les liens déployés et, bien évidemment, par un emploi de qualité sur le territoire. Dans le domaine de la petite enfance et plus largement des lieux et services pour les enfants et les familles, de nombreux acteurs de l'ESS interviennent : centres sociaux et socioculturels, espaces de vie sociale, crèches et multi-accueils associatifs ou coopératifs, associations de développement social local. Dans un contexte où nombre d'acteurs lucratifs investissent les champs de la petite enfance et du social comme nouveau marché, les municipalités et intercommunalités peuvent faire le choix de soutenir des acteurs associatifs et coopératifs, et de les associer pour construire ensemble des réponses locales adaptées.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Favoriser les démarches de **coopération** et de **co-construction**

*La crise de Covid19 a remis en avant l'importance du triptyque école/commune/association. Là où existe la culture du partenariat, nous avons pu travailler ensemble sur les besoins de formation, le cadre réglementaire, le protocole, mais aussi faciliter le retour de la confiance des parents.*

**Pierre Roussel**

Vice-président de la CC Latitude Nord Gironde chargé de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

**Un pôle de coopération petite enfance et parentalité construit avec les acteurs à Villeurbanne (69)**

Ce projet s'inscrit dans le processus de co-construction de la stratégie de développement de l'ESS mise en place à **Villeurbanne** depuis 2015. Face aux besoins de développement économique des acteurs ESS de la filière de la petite enfance, à des besoins sociaux insuffisamment satisfaits et à une opportunité foncière en centre-ville (avec le souhait du promoteur d'inclure un établissement petite enfance), le projet a réuni 4 acteurs de statuts différents (association/coopérative/collectivité) autour de la création d'un pôle Petite Enfance et parentalité. Ce pôle de 870m<sup>2</sup>, porté par un bailleur social, a ouvert ses portes au premier trimestre 2021.



**La crèche coopérative Méli-Mélo à Lille (59)**

Méli-Mélo est une structure d'accueil de jeunes enfants installée à Lille depuis 2015 et gérée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Les services et élu.e.s à l'ESS et à la Petite Enfance de la Ville de Lille ont soutenu le montage du projet. La **Ville de Lille** et la **Métropole Européenne de Lille (MEL)** ont apporté une subvention d'aide au démarrage de 15 000 euros chacune, et la Ville est également entrée au capital de la SCIC. La Ville finance enfin 10 places pour les ménages lillois, tandis que la MEL réserve 3 places pour ses agent.e.s. Les autres places sont réservées par des entreprises environnantes pour leurs salarié.e.s et par les services de la préfecture. Forte du succès de cette initiative, une seconde crèche également en SCIC accueille des enfants depuis début 2021.



## Reconnaitre et faciliter l'engagement **bénévole** pour renforcer la **participation des parents** et de la **population**

L'implication des parents, au cœur de nombreux lieux associatifs ou coopératifs de la petite enfance, permet de renforcer la parentalité de chacun et de créer les conditions d'un engagement dans la vie du territoire. Reconnaitre les collectifs de parents comme interlocuteurs légitimes, faire confiance, soutenir et mobiliser les réseaux pour accompagner les associations, et privilégier des modes de contractualisation adaptés, autant de moyens de faciliter cet engagement.



## Créer des **passerelles** entre les **différents modes d'accueil** et favoriser les **temps de rencontres**

Face à une logique d'approche par publics (petite enfance, parentalité, jeunesse, vie sociale, écoles, etc...) et à la multitude des acteurs publics concernés (département, intercommunalité, commune, CAF, Etat), la collectivité peut jouer un rôle important pour permettre aux acteurs de se rencontrer et de construire le projet de territoire à destination des enfants et des familles.



## Choisir un **mode de contractualisation** adapté

Dans un secteur où de nombreux acteurs lucratifs investissent le marché et où la concurrence est rude pour les structures de l'ESS, les collectivités peuvent faire le choix de modes de contractualisation qui privilégient le partenariat et la coopération.

Plusieurs formes de contractualisation existent :

- **la subvention**, lorsque le projet relève d'une initiative associative. Elle s'accompagne d'une convention d'objectifs et de partenariat signée entre l'association et la collectivité,
- **la délégation de service public** : la collectivité élabore un cahier des charges auquel les opérateurs intéressés répondent. La collectivité peut intégrer des clauses sociales et environnementales, mais la DSP ne favorise pas la co-construction et privilégie les structures outillées pour répondre à ce type de commande publique. La **Ville de Bordeaux** a mis en place une clause de bénéfice raisonnable sur les délégations de service public des crèches du territoire : au-delà d'un certain montant de bénéfice de l'entreprise délégataire, le bénéfice revient à la collectivité, permettant de réguler le paysage et de favoriser les structures privées non lucratives de l'ESS.

Certaines collectivités ont fait le choix d'un Service d'Intérêt Economique Général.



## Une micro-crèche en milieu rural (82)

À Caylus, dans le Tarn-et-Garonne, la micro-crèche **Histoire de Bulles**, d'une capacité de dix places, a ouvert ses portes en 2009. Soutenue par la **Communauté de Communes Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron**, sa création est issue d'une réflexion collective sur ce territoire rural de faible densité où de nouvelles familles sont venues s'installer exerçant des activités dans les domaines agricole, touristique, artisanal parfois de manière saisonnière. La micro-crèche est gérée par une association de parents garante du projet d'établissement et de la gestion financière. Elle assume la fonction employeur auprès de l'équipe professionnelle composée de deux éducatrices de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture, d'une animatrice et d'une aide pour le ménage. L'animatrice du Relais assistantes maternelles, géré par la Communauté de Communes, est mise à disposition pour assurer un accompagnement auprès de l'association. La micro-crèche est installée dans un local mis à disposition par la Mairie de Caylus qui a été restauré pour répondre aux normes d'accueil du jeune enfant.



## Un PTCE pour développer l'offre d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis

Créé en 2015, le PôPE, Pôle Petite Enfance, réunit des associations gestionnaires de lieux d'accueil, accompagnateurs et financeurs solidaires, architecte, sociologues, ce Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) se donne comme objectif de développer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le département de la Seine-Saint-Denis via la mutualisation de moyens (formation du personnel, recrutement de professionnel.le.s de la petite enfance,...) et la formalisation-modélisation du montage de modes d'accueil de la petite enfance fondés sur des valeurs de l'ESS (démarche participative, réponses adaptées aux besoins locaux,...). Le PôPE est soutenu dès l'origine par **Plaine Commune**.

## L'accueil périscolaire reconnu comme SIEG à Plouguerneau (29)

La **commune de Plouguerneau** dans le Finistère a fait le choix de reconnaître comme « service d'intérêt économique général » (SIEG) les activités menées dans le cadre des services d'accueil périscolaire et de centre de loisirs. Une convention SIEG a été signée en décembre 2018 avec l'association Familles Rurales, qui agit en faveur des familles sur tout le territoire.

### Ressources pour aller plus loin :

[Des crèches coopératives pour démarcher la petite enfance](#), Fondation Jean Jaurès, 2025

[Fiche Déniché pour vous n°118, Le PôPE](#), RTES, 2023

Ressources de l'[Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels](#) (ACEPP) : [plaquette](#) pour les élections municipales 2020

Étude [Fusion des EPCI, le devenir des EAJE associatifs](#), en partenariat avec Territoires Conseils, 2017

Points de RepèreESS [Les modes de contractualisation collectivités / acteurs de l'ESS](#), RTES, 2017



## fiche n°16

# Économie sociale et solidaire & transition énergétique

Les collectivités territoriales se retrouvent au cœur de la politique énergétique. Elles disposent d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie. Les collectivités peuvent consommer, distribuer, produire de l'énergie ; planifier et aider à l'organisation du territoire ; animer, sensibiliser et mener la concertation des acteurs. Enfin, elles doivent aussi et avant tout se montrer exemplaires dans leurs politiques et sur leur patrimoine bâti.

Enjeu de résilience territoriale, la transition énergétique est aussi un enjeu social de lutte contre la précarité énergétique. Les acteurs de l'ESS sont des partenaires indispensables des collectivités locales souhaitant s'engager dans la transition énergétique. Ce sont des acteurs pionniers dans ce secteur, grâce à un modèle économique adapté : une lucrativité limitée avec des bénéfices orientés vers le financement de projets d'intérêt collectif ; des investissements sur un temps long, à rebours des logiques court-termistes ; une gouvernance démocratique rendant les citoyen.ne.s acteurs.

## Chiffres clés

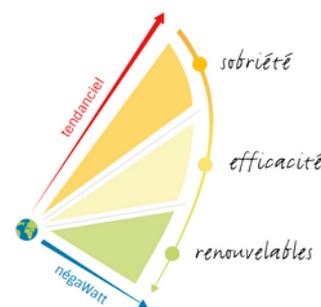
**47%** des consommations énergétiques en France sont liées aux bâtiments (logements, bureaux, surfaces commerciales, bâtiments publics, ...)

**3,2 millions de ménages** étaient en situation de précarité énergétique en France en 2022

Source : Observatoire national de la précarité énergétique.  
Définition de la précarité énergétique : "difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat"

Selon le scénario de l'association Négawatt, acteur de référence de la transition énergétique, celle-ci se fonde sur un triptyque :

- **Prioriser les besoins essentiels** dans les usages individuels et collectifs de l'énergie par des actions de **sobriété** (supprimer les gaspillages, contenir l'étalement urbain, opter pour des alternatives à la voiture, réduire les emballages, etc.) ;
- **Diminuer la quantité d'énergie** nécessaire à la satisfaction d'un même besoin grâce à l'**efficacité énergétique** (isoler les bâtiments, améliorer le rendement des appareils électriques ou des véhicules, etc.) ;
- **Privilégier les énergies renouvelables** pour leur faible impact sur l'environnement et leur caractère inépuisable. Ce sont des énergies de flux, par opposition aux énergies de stock, fondées sur des réserves finies de charbon, pétrole, gaz fossile et uranium.



La démarche négaWatt®

© Association négaWatt - [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

## Plusieurs leviers d'actions possibles :



### S'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour accompagner les ménages en précarité énergétique

Afin d'accompagner les changements de comportements des particuliers, notamment ceux en situation de précarité énergétique, les collectivités et les **agences locales de l'énergie et du climat (ALEC)** peuvent faire appel à des acteurs de l'ESS pour les sensibiliser aux économies d'énergie, par exemple via les programmes "MédiaTerre" d'**Unis-Cité** ou "DÉCLICS" du **réseau CLER**. Les collectivités peuvent aussi faire appel aux réseaux d'acteurs du bâtiment comme par exemple la coopérative d'activités et d'emplois **Toerana Habitat**.

### Le service d'accompagnement d'Ulisse Énergie (38)

Cette entreprise d'insertion basée à **Grenoble** propose aux collectivités, aux bailleurs sociaux et aux fournisseurs d'énergie un service innovant d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie «SOLENI». Les conseillers effectuent des visites à domicile de ménages en précarité pour réaliser des diagnostics, sensibiliser aux économies d'énergies, installer des matériels économes, réaliser de petits travaux de confort thermique, ou encore orienter vers d'autres dispositifs d'aide. Ces conseillers énergie sont par ailleurs salariés en parcours d'insertion professionnelle.





### Assurer l'exemplarité des bâtiments, éclairages et véhicules publics

Les collectivités peuvent utiliser la commande publique responsable pour assurer l'alimentation des bâtiments et éclairages publics en électricité renouvelable locale et coopérative.

Elles peuvent également réaliser un audit énergétique de leurs bâtiments et mettre en place un plan de rénovation thermique et de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics en lien avec des acteurs de l'ESS.



### Un marché de fourniture d'électricité renouvelable entre la Ville de Lille et Enercoop

La **Ville de Lille** et la **SCIC Enercoop** ont signé depuis 2016 un marché à procédure adaptée « à haute valeur environnementale » pour la fourniture d'électricité issue de producteurs locaux d'énergie renouvelable, de l'ensemble des bâtiments municipaux : médiathèques, écoles, centres sportifs et culturels.



### Définir une politique énergétique locale en lien avec les acteurs de l'ESS

Les collectivités peuvent faire appel aux conseils et accompagnements d'acteurs de l'ESS spécialisés dans la prospective énergétique, tels que les associations **Énergie Partagée** ou **Virage Énergie**, dans l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET) et plus largement dans la définition de leur politique énergétique locale, afin de devenir des «Territoires à énergie positive» (TEPOS) d'ici 2050.

Les collectivités peuvent aussi intégrer les acteurs de l'ESS aux côtés des habitant.e.s et autres entreprises classiques dans les phases de concertation de ces plans.



### La SCIC ERE 43 : spécialiste du bois énergie local

Bureau d'études spécialisé en maîtrise de l'énergie & développement des énergies renouvelables, la SCIC ERE 43 a mis au point un dispositif "Modul'R" de mini-chaufferies collectives (chaudière et silo de stockage) au bois local s'adressant notamment aux collectivités locales pour alimenter des bâtiments publics (écoles, gymnases, maisons de retraite...). L'installation des unités de production est aujourd'hui gérée par une filiale, la SCOP Météor.



### Soutenir le développement de projets de production d'énergies renouvelables citoyen.ne.s

Les collectivités peuvent faciliter le montage de projets d'énergie citoyen.ne.s (mise en relation, mise à disposition de foncier, soutien administratif, modification des documents d'urbanisme). Elles peuvent également y contribuer en organisant la concertation publique, en garantissant des prêts bancaires ou en octroyant des subventions d'aides à l'amorçage. Elles peuvent enfin investir dans les projets en cours via leur SEM ou en participant au capital d'une SCIC.



### La SCIC Plaine Sud Energies (14)

La **Communauté de Communes Plaine Sud de Caen** a impulsé en 2011 la création de la SCIC Plaine Sud Energies pour cofinancer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de 3 écoles de son territoire par des habitants, entreprises et associations locales, en lien avec le fonds d'investissement Energie Partagée. Aujourd'hui, Plaine Sud de Caen revend à Enercoop une partie de sa production totale (80MWh/an). Elle organise également des actions de sensibilisation et de formation.



### Ressources pour aller plus loin :

[Replay du Club des collectivités pour l'ESS en Ile-de-France "ESS & énergie"](#), janvier 2023

Webinaire RTE/Énergie partagée "[Les politiques d'ESS, un levier pour les projets d'énergie renouvelable citoyens](#)", novembre 2018

Chapitre 4 "Habitat et transition énergétique" du MOOC "[Mon village, ma ville en transitions](#)" du CERDD

État des lieux de la CRESS Île-de-France "[Structures de l'ESS en Île-de-France, des acteurs de la transition écologique et énergétique](#)", février 2020

Guide d'Énergie Partagée "[Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable](#)", 2017

Publication "[Sobriété énergétique](#)" du Labo de l'ESS, septembre 2018

## fiche n°17

# Économie sociale et solidaire & numérique

Si la révolution numérique est engagée depuis plusieurs décennies, le mouvement s'accélère et entraîne un nombre important d'évolutions : organisation du travail et des métiers, rapport à la communication, rapport aux administrations et aux services publics, modes de consommation... Pourtant les inégalités face au numérique restent fortes : 8 millions de Français.es n'utilisent toujours pas internet. Les collectivités locales, en lien avec la feuille de route nationale "France numérique ensemble", ont un rôle important à jouer afin de développer des politiques locales, en s'appuyant notamment sur les acteurs de l'ESS: au travers par exemple de l'éducation populaire, de l'accompagnement des publics touchés par la fracture numérique, des actions de formation professionnelle,... Les collectivités peuvent également soutenir les acteurs d'un numérique «libre» embrassant des valeurs communes à l'ESS et peuvent enfin veiller à un usage raisonné des outils numériques (impact environnemental, respect des libertés individuelles,...).

## Plusieurs leviers d'actions possibles :



### Inscrire l'inclusion numérique comme priorité politique

L'inclusion numérique peut être un axe transversal des différentes politiques publiques, et être inscrite dans les documents stratégiques de coordination, pour créer un engagement formel entre les acteurs de la collectivité et avoir un document de référence. Ce peut être dans le cadre de la convention territoriale globale avec la CAF, ou dans le cadre de contrats de ville, comme au **Grand Périgueux**.

Les collectivités peuvent réaliser un **diagnostic partagé** des besoins du territoire, associant l'ensemble des acteurs (tiers-lieux, centres sociaux, fablabs, régies de quartier, médiathèques,...) et structurer l'offre des services.

**15 %** de la population adulte est en situation d'illectronisme, c'est-à-dire qu'elle maîtrise peu ou pas les bases du numérique.

Source : étude INSEE - 2023



### Soutenir les acteurs de la médiation numérique

La médiation numérique désigne les techniques qui permettent aux personnes de comprendre et de s'approprier le numérique, ses enjeux et ses usages. La **SCIC Mednum** rassemble depuis 2017 au niveau national les acteurs de la médiation numérique. Elle compte plus de 140 sociétaires engagés pour un numérique inclusif, émancipateur et démocratique, et porte des projets collaboratifs et structurants d'inclusion numérique. La SCIC Mednum, dont l'Etat et la **Ville de Paris** sont sociétaires, peut accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur stratégie d'inclusion numérique, l'évaluation de l'impact de celle-ci et propose des formations aux agents. Mednum anime également l'Observatoire de l'inclusion numérique.

## "Un numérique solidaire et inclusif" de l'Agglomération de la Rochelle



L'Agglomération de la Rochelle a élaboré en 2023 une feuille de route "Un numérique solidaire et inclusif". Cette feuille de route s'inscrit dans la stratégie numérique responsable de la Ville et de l'Agglomération. Elle est articulée autour de 3 axes :

- Renforcer les acteurs de l'écosystème (avec en particulier des enjeux identifiés de favoriser l'émergence de projets communs, et de soutenir et reconnaître les acteurs (mise en lien, formation, ingénierie,...)),
- Faciliter l'accès au numérique, avec la création des conditions d'émergence d'une filière du réemploi,
- Accompagner les usagers, avec par exemple l'organisation de cafés et de "classes numériques", sous un format d'éducation populaire.

Cette feuille de route a été élaborée en collaboration avec Net solidaire, un réseau associatif de solidarité numérique initié par la Régie de quartier Diagonales, et elle a également été intégrée à la feuille de route FNE, co-signée avec la préfecture le 13 octobre 2025.



## Favoriser l'**insertion** socioprofessionnelle par les formations au numérique

Les collectivités peuvent soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique faisant du numérique un tremplin professionnel en mettant en place des formations qualifiantes à destination par exemple des jeunes en échec scolaire.



## Les écoles du web de PoleS

Cette association d'insertion par l'activité économique, investie dans plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, développe depuis 2013 des **écoles du web** visant à former des habitant.e.s en difficulté d'insertion socio-professionnelle aux métiers de développeur informatique. Elle propose également des ateliers d'éducation populaire au numérique et des parcours d'orientation professionnelle. Les collectivités territoriales sont des partenaires importants de PoleS par exemple pour faciliter l'accès au foncier, à l'instar du **Grand Orly Seine Bièvre** qui a eu un rôle de facilitateur dans l'installation de l'école du web à Vitry-sur-Seine (94) en lien avec un bailleur social, et qui a aussi permis la mise en relation avec l'ensemble des acteurs de l'ESS du territoire.



## Soutenir les **plateformes coopératives**, **fablabs** et **tiers-lieux**

Plusieurs plateformes numériques coopératives s'inscrivant dans le champ des **communs numériques** se développent dans différents secteurs (mobilité, alimentation, culture, tourisme) en alternative à l'ubérisation de l'économie. Elles promeuvent un ancrage territorial fort, des relations partenariales denses, un respect des utilisateurs et la création d'externalités positives.

Les **fablabs** sont des lieux ouverts au public mettant à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. En Corse, un **réseau de makers uniti anti-Covid19** constitué des 5 fablabs territoriaux associatifs et de particuliers a conçu des visières de protection à partir d'imprimantes 3D pour répondre aux besoins locaux dans l'urgence.

## 1D Touch : plateforme multimédia équitable

Développée par la SCIC stéphanoise 1D Lab (42), cette plateforme multimédia (musiques, jeux vidéos, livres numériques, vidéos, jeune public) est accessible par l'intermédiaire de tiers-prescripteurs (bibliothèques et médiathèques publiques, Instituts français...) qui achètent des abonnements et les distribuent ensuite gratuitement à leurs publics. Cette démarche offre un nouveau modèle de rémunération des créateurs locaux et indépendants, plus favorable que celui des plateformes classiques, à travers une « contribution créative territoriale ».



## Favoriser la **réutilisation** de matériel informatique usagé

Dans le cadre d'une commande publique responsable, les collectivités peuvent choisir d'intégrer des **clauses sociales ou environnementales** afin d'acheter du matériel informatique usagé auprès d'acteurs de l'ESS. Des initiatives commencent à se développer par exemple autour de la location de smartphones et ordinateurs écoconçus et facilement réparables, auprès d'acteurs tels que la **SCIC Commown**.

Les collectivités sont également soumises à l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées, à hauteur de 20% pour le matériel informatique (article 58 loi AGEC et décret du 9 mars 2021). Ce peut être une opportunité de contribuer à la structuration de filières territoriales vertueuses.

Elles peuvent également faire don de leur matériel informatique usagé à certaines associations d'utilité publique.



## Promouvoir l'utilisation en interne des **logiciels libres** et ouvrir un portail d'**open data** municipal

Les collectivités peuvent équiper leurs administrations et écoles en **logiciels libres et open source** (LLOS - libres de droits) et former le personnel à leur utilisation.

Rappelons que le principe d'open data s'applique depuis 2018 aux collectivités de plus de 3500 habitant.e.s avec plus de 50 agents municipaux, qui sont tenues de publier en ligne des données d'intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. À Grenoble, la coopérative **La Péniche** a accompagné le lancement du portail [data.metropolegrenoble.fr](http://data.metropolegrenoble.fr) en 2016 et continue aujourd'hui d'animer des ateliers d'exploration open data via son lieu partagé dédié au numérique la **Turbine.Coop**.

## Ressources pour aller plus loin :

Lettre papier du RTES n°28 [ESS & numérique](#), mars 2017 et conférence en ligne [Inclusion numérique & ESS](#), juin 2019

[Plateformes de l'économie solidaire](#) - APES Hauts-de-France

[Focus thématique : Collectivités territoriales et inclusion numérique](#), Observatoire de l'inclusion numérique de La Mednum avec le soutien de la Banque des Territoires, décembre 2023



# Les ressources du RTES :



## Pour s'inspirer :

[Nos fiches Déniché pour Vous](#)

[Nos journées d'échanges et webinaires](#)

[Les comptes-rendus et prochains clubs régionaux des collectivités pour l'ESS](#)



## Pour agir :

[Notre appui conseil juridique](#)

[Nos guides RepèrESS \(foncier, alimentation,...\)](#)



## Pour s'informer :

[Nos Points de RepèrESS](#)



[Notre newsletter mensuelle](#)

Notre flash hebdo (uniquement pour les adhérents)

Notre site internet : [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)

Nos réseaux sociaux



[Agir "Economie sociale et solidaire dans les QPV" \(pour l'ANCT\)](#)



["Favoriser l'installation en agriculture durable avec l'ESS : leviers pour les collectivités"](#) et les autres publications du projet TRESSONS en partenariat avec l'Avise



["Territoires urbains, économie sociale et solidaire et innovation sociale"](#) avec l'Avise et France urbaine



[Nos kits "Départements & ESS" et "Régions & ESS"](#)



Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Sociale et Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire.

Le RTES est une association loi 1901, dont les adhérents sont des collectivités, conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, pays/PETR, intercommunalités et communes. En 2025, le réseau rassemble près de 200 collectivités de la France hexagonale et d'Outre-Mer.

## Le **rtes** agit pour :

**Faire connaître** les politiques et actions des collectivités adhérentes, auprès d'autres collectivités, de réseaux partenaires, des institutions nationales et européennes, des médias...

**Favoriser les échanges de pratiques et la mise en liens entre collectivités**, au travers de rencontres, visites apprenantes et webinaires.

**Capitaliser les initiatives des collectivités**, afin de les partager et constituer un **lieu ressources** à disposition des collectivités adhérentes, notamment sur les questions juridiques.

**Porter la voix des collectivités** auprès des institutions nationales et européennes, pour faire avancer la place de l'ESS dans les politiques publiques, et pour faire reconnaître le rôle des acteurs publics partenaires de l'ESS.

**Rendez-vous sur : [www.rtes.fr/devenir-adherent](http://www.rtes.fr/devenir-adherent)**

Nous remercions l'ensemble des collectivités qui ont participé à la réalisation de ce kit.

Direction de la publication : Mahel Coppey

Responsable de la rédaction : Anne-Laure Federici

Rédaction et conception graphique : Benjamin Guéraud-Pinet, Chloé Sécher et Emeline Wilbert

Impression : ESAT DELTHA à Lille

L'ensemble du contenu de ce kit (hors crédits photos) est mis à disposition sous licence CC BY NC SA 2.0 France.  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>

N°ISBN : 978-2-487241-05-3

Version de travail présentée au Salon des Maires et des Collectivités Locales 2025

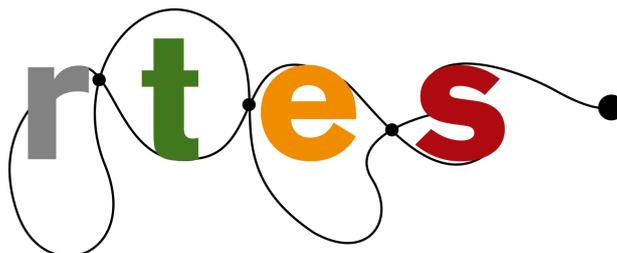


Face à l'urgence climatique, écologique, sociale et démocratique, l'économie sociale et solidaire peut apporter des réponses. Créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et citoyenne, l'ESS apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des territoires.

Cette économie de la proximité et de la transition est un vecteur de solidarités humaines et territoriales agissant pour la transition, la relocalisation des activités et la résilience. Les villes et intercommunalités ont un rôle important à jouer pour soutenir son développement.

Comment l'économie sociale et solidaire peut-elle contribuer aux politiques municipales ? Quels sont les leviers dont disposent les communes et intercommunalités pour accompagner les acteurs de l'ESS ?

Réalisé par le RTES en s'appuyant sur de nombreux exemples, ce kit a pour objectif de donner les premières clés pour la mise en œuvre d'une politique volontariste, en présentant le cadre général suite à la loi NOTRe, les leviers techniques dont disposent les communes et intercommunalités, et en illustrant la façon dont l'ESS peut alimenter les différentes politiques thématiques.



**Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire**

98 bis rue Brûle Maison, 59000 LILLE  
[animation@rtes.fr](mailto:animation@rtes.fr) - 03 20 97 17 97  
[www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)